



Vingt quatrième

Conseil fédéral

10 et 11 octobre 2015

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU

Page 2

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

Proposition du BCF au 8 octobre 2015

2 boulevard de la Villette, salle de la CFDT, 75019 Paris - Métro Belleville (ligne 2)

L'ordre du jour est construit en fonction des différents éléments à la connaissance du bureau du Conseil fédéral à la date de parution du présent document.

Samedi 10 octobre

- 9h30 - Ouverture de la séance, adoption de l'ordre du jour
- 9h45 - Travail en ateliers
- **Motion B** : “ *Motion pour redresser d'urgence les finances d'EELV* ” - Portée par Jérôme Artaz, Danielle Estay (BCF), Hélène Pelletier (Commissaire Financière)
 - **Motion D** : “ *Motion de cadrage sur la préparation du congrès* ” - Portée par Alain Coulombel pour le groupe de travail mis en place par le Conseil fédéral des 4 et 5 juillet 2015
 - **Motion F** : “ *Réfugiés, passons des discours aux actes !* ” portée par le Bureau Exécutif et présentée par Zine-Eddine Mjati
- Présidence de séance : Michel Bock et Lucile Schmid*
- 11h00 - Présentation du nouveau bureau des “Jeunes écologistes”, feuille de route
- Validation des nouveaux et nouvelles responsables de commissions
 - Point des commissions thématiques.
- *Motions thématiques :*
- **Motion C** : “ *Pour la création d'une conférence des femmes pour lutter contre les changements climatiques* ” - Portée par Corine Faugeron et Françoise Kiéfé pour la commission féminisme, soutenue par l'Observatoire de la parité et la commission transnationale
 - **Motion E** : “ *La biodiversité doit devenir une priorité du gouvernement* ” - Portée par Christine Juste et Isabelle Urban
- 11h45 Bilan des groupes parlementaires
- 12h30 Pause déjeuner
- Présidence de séance : Danielle Estay et Alexandre Jurado*
- 14h00 Intervention d'Emmanuelle Cosse, Secrétaire nationale
- 14h20 Débat de politique générale
- 16h00 Réponses des instances (BE, commissions, CS, groupes parlementaires etc.)
- Présidence de séance : Bernard Bourdeix et Elise Lowy*
- 16h30 Débat sur les élections régionales

COMPTE RENDU

Page 3

- 18h00 - *Motion thématique :*
- **Motion F** : “*Réfugiés, passons des discours aux actes !*” portée par le Bureau Exécutif et présentée par Zine-Eddine Mjati

- *Temps de débat sur la crise des réfugiés, interventions.*

19h30 Fin des travaux

Dimanche 11 octobre

9h00 Conseil statutaire

Présidence de séance : Thierry Brochot et Maryse Oudjaoudi

- 9h30
- **Motion A** : “*Modification du RI - Précisions rédactionnelles*” - Motion présentée par le comité de la réforme statutaire, validée par le bureau exécutif du 8 septembre 2015

- 9h45
- **Motion G** : “*Calendrier fédéral*” - Motion portée par le Bureau Exécutif et présentée par Jean Desessard

10h15 Rapport du groupe de travail : “*Pour un congrès à la hauteur des enjeux*”

- *Motion thématique*

- **Motion D** : “*Motion de cadrage sur la préparation du congrès*” - Portée par Alain Coulombel pour le groupe de travail mis en place par le Conseil fédéral des 4 et 5 juillet 2015

11h15 Point finances et validation du trésorier national

11h45 - *Motion thématique*

- **Motion B** : “*Motion pour redresser d'urgence les finances d'EELV*” - Portée par Jérôme Artaz, Danielle Estay (BCF), Hélène Pelletier (Commissaire Financière)

12h30 Pause déjeuner

Présidence de séance : Danielle Estay et Julien Bayou

14h00 - Témoignage de Marion Robert “*j'irai discuter avec vous*” (La démarche de “*J'irai discuter avec vous*” consiste à redonner aux citoyens leur place dans le débat public : <http://jiraidiscuteravecvous.fr/>)

- Présentation de l'initiative « Chevauchée pour le climat » par Henri Arevalo

14h15 - *Motion thématiques*

- **Motion H** : “*expérimentation “d'une cotisation à 5€ pour la fin de l'année”*” - portée par le BE présentée par Julien Bayou

- **Motion d'urgence I** : “*Formulaire d'engagement des candidates et candidats EELV aux élections régionales*” - portée par Sarah Trichet-Allaire et Pierre Minnaert

- *Contributions*

- **Contribution 1** : “*Pourquoi l'écologie politique ne serait-elle pas soluble dans le système économique actuel ?*” - Portée par le Groupe de travail Economie écologiste

- **Contribution 2** : “*Pour l'émergence d'un pôle écologiste sur la scène politique française*” - Portée par Christelle de Cremiers, François Lotteau, et Bernard Crozel

Fin des travaux à 16h30

COMPTE RENDU

Page 4

SOMMAIRE

• Validation de l'ordre du jour	5
• Travail en Ateliers	5
• Présentation du bureau et de la feuille de route et du bureau des Jeunes écologistes	6
• Validation des responsables de commissions	8
• Point des commissions thématiques	8
• Déclaration du Bureau exécutif	12
• Bilan des groupes parlementaires	12
• Débat de politique générale	12
• Débat sur les élections régionales	13
• Débat sur la situation internationale	13
• Motion F : “ Réfugiés, passons des discours aux actes ! ” (<i>report au lendemain</i>)	15
• Modification de l'ordre du jour	16
• Conseil Statutaire	16
• Communication du Conseil statutaire Inactivité publique involontaire du Conseil Statutaire !	20
• Motion A : “ Modification du RI - Précisions rédactionnelles ” (adoptée)	21
• Motion G : “ Calendrier fédéral ” (Amendements)	22
• Motion G : “ Calendrier fédéral ” (Adoptée)	23
• Motion D : “ Motion de cadrage sur la préparation du congrès ” (Amendements)	24
• Motion D : “ Motion de cadrage sur la préparation du congrès ” (Adoptée)	26
• “ j'irai discuter avec vous ” redonner aux citoyens leur place dans le débat public	30
• Nouvelle composition du bureau exécutif, Information au Conseil fédéral	30
• Ouverture du vote sur le poste de trésorier national	30
• Motion B : “ Motion pour redresser d'urgence les finances d'EELV ” (report)	30
• Résultats du vote sur le poste de trésorier national	31
• Présentation de l'initiative « Chevauchée pour le climat »	32
• Point sur le Conseil du Parti Vert Européen	33
• Motion H : “ expérimentation “ d'une cotisation à 5€ pour la fin de l'année ” (amendements)	36
• Motion H : “ J'adhère à EELV, je sauve le Climat ” (adoptée)	38
• Motion d'urgence I : “ Formulaire d'engagement des candidates et candidats EELV aux élections régionales ” ..40	
• Motion d'urgence I : “ Formulaire d'engagement des candidates et candidats EELV aux élections régionales ” (adoptée)	41
• Modèles de lettres d'engagement	43
• Contribution 1 Pourquoi l'écologie politique ne serait-elle pas soluble dans le système économique actuel ?	45
• Contribution 2 Pour l'émergence d'un pôle écologiste sur la scène politique française	48

COMPTE RENDU

Page 5

Samedi 10 octobre

• Validation de l'ordre du jour

Présidence de séance : Thierry Brochot

Décision CF-15-127

Sur demande des porteuses, l'examen et le vote sur la motion E *“La biodiversité doit devenir une priorité du gouvernement”* seront reportés à la prochaine session du Conseil fédéral. L'atelier de travail sur le texte est maintenu.

Pour : 37

Décision CF-15-128

Un Point d'un quart d'heure de la Commission internationale est inséré à 18 heures le samedi.

Unanimité pour

Décision CF-15-129

Le Conseil fédéral des 10 et 11 octobre 2015 valide l'ordre du jour ainsi amendé

Unanimité pour

09h45

• Travail en Ateliers

- Motion B : “Motion pour redresser d'urgence les finances d'EELV” - Portée par Jérôme Artaz, Danielle Estay (BCF), Hélène Pelletier (Commissaire Financière)
- Motion D : “Motion de cadrage sur la préparation du congrès” - Portée par Alain Coulombel pour le groupe de travail mis en place par le Conseil fédéral des 4 et 5 juillet 2015
- Motion F : “Réfugiés, passons des discours aux actes !” portée par le Bureau Exécutif et présentée par Zine-Eddine Mjati
- Motion E : “La biodiversité doit devenir une priorité du gouvernement” - Portée par Christine Juste et Isabelle Urban

Présidence de séance : Michel Bock

COMPTE RENDU

Page 6

• Présentation du bureau et de la feuille de route et du bureau des Jeunes écologistes

Par Victor et Cécile

Les jeunes écologistes

Équipe du bureau fédéral 2015-2016



Qui sommes nous ?

Secrétaires fédéraux : Cécile et Victor

Porte-parole : Michaël

Chargée des relations internationales : Léa

Trésorier : Benjamin

Pôle GL : Amélie, Matilde et Raphaëlle

Pôle communication : Adeline, Gaëtan et Nicolas

Pôle formation: Aurélien et Pauline

Les JE en chiffres

- 520 adhérents
- 3 forums nationaux et deux week end de formation chaque année
- Plus de 30 groupes locaux à travers la France
- 243% d'énergie renouvelable !
- Un café à 1 euro seulement à la buvette (courez y!)
- 0 départ de parlementaire

Sauver le climat (donc le monde) ?



Comptez sur nous !

Retour sur les JdE

Ce que nous appelons nous, le forum OuVert !
Un moment de convivialité dans lequel nous mettons en œuvre nos idées :

- Autogestion
- Ré-utilisation et empreinte carbone réduite
- Formation collective et éducation populaire
- Des ateliers sur le féminisme, la condition animale, les climats camps, les Roms, le naturisme...
- 5 ateliers et une plénière portés aux JdE.

Camping auto-géré (avec douches « solaires », toilettes sèches, etc)



Cuisine avec des légumes de récupération



Vente de t-shirts, de calendriers et de jeux de cartes sur notre stand.



COMPTE RENDU

Page 7

L'heureux propriétaire d'un des calendriers collecteurs du groupe Alsace !



Nos projets jusqu'à la COP 21

Nous sommes déjà à fond en ce début d'année 2015 ! Avec :

- Notre superbe campagne de rentrée (Summer is coming...)
- Un forum national organisé pendant le premier week-end de la COP 21
- Des actions concrètes (Tafta, migrants, pollution lumineuse, ...)
- Une campagne électorale pour le climat.

Pour votre plaisir, tenue de la buvette des CF.

Lancement de la campagne



En marche pour le climat !



Former les militants et citoyens de demain.



Nos projets avec EELV

Nous sommes liés à EELV parce que nous partageons un projet commun, avec une charte qui rappelle notre fonctionnement ensemble.

Nous participons aux campagnes (sur le terrain et sur le web), et en ce moment, aux régionales : faire campagne pour le climat c'est faire campagne pour les écologistes (les vrais, les tatoués).

« Nous ne prenons pas part en tant que JE aux débats internes et aux stratégies du parti mais nous apportons notre soutien, notre énergie et nos idées au grand mouvement écolo. »

Seul,
on va plus vite...

Ensemble,
on va plus loin !

Merci de votre attention.*



Et à bientôt à la buvette !

COMPTE RENDU

Page 8

• Validation des responsables de commissions

Décision CF-15-130

Le Conseil fédéral des 10 et 11 octobre 2015 valide *Corine Faugeron* comme co-responsable de la Commission Féminisme (avec *Dominique Trichet Allaire*)

Unanimité pour

Décision CF-15-130

En l'absence des responsables ci-dessous nommés par leurs commissions et en accord avec *Marine Tondelier*, le Conseil fédéral des 10 et 11 octobre 2015 valide les responsables de commissions suivants :

- **Commission Sport Loisirs et Tourisme : *Anne-Lise Polack* et *Thibaut Bragé***
- **Commission recherche et enseignement supérieur : *Béatrice Janiaud***
- **Commission Agriculture et ruralité : *Didier Lorioux***

Unanimité pour

• Point des commissions thématiques

- **Commission santé : *Anne d'Ambra* et *Vincent Deplaigne* (coresponsables)**

- **Contribution de *Pierre Bouquet* pour la Commission Education :**

“Pour la COP21, l'EEDD est fondamentale

Aux journées d'été de Lille, un atelier « Éduquer à l'environnement et au développement durable » a permis à de nombreux participants de poursuivre leur réflexion et de faire connaître leurs propositions dans ce domaine. Cet atelier avait été précédé, lors des journées d'été de Toulouse, de Nîmes et lors d'une convention nationale sur l'éducation à Lille en 2011 de débats semblables.

Ces initiatives quoiqu'assez rares, sont à la fois intéressantes et sympathiques mais aujourd'hui, à l'heure de la COP21, bien insuffisantes.

Bien entendu, le mouvement associatif auquel plusieurs d'entre nous participent, ainsi que de nombreux élus écologistes municipaux ou régionaux, ont depuis longtemps pris les choses en main en fédérant de nombreuses initiatives. Par exemple : Assises nationales de l'EEDD en 2000, 2009, 2013 à Lille, Caen, Lyon organisées par le CFEEDD (Collectif français pour l'environnement et vers un développement durable) ; Espace National de Concertation (ENC) ; Assises régionales ; plateforme régionale de concertation comme en PACA ou en Rhône-Alpes... ainsi que divers réseaux comme « Ecole et Nature »...

*Par ailleurs, lors de notre atelier lillois récent, nous avons pris connaissance grâce à *Yves Reinkin* porte-parole du collectif Paris Education 2015, de la tenue d'une journée thématique (thematic day) sur l'Éducation pendant la COP 21.*

Serait-ce le signe qu'une telle thématique devient absolument incontournable ?

En effet, comment vouloir permettre l'application réelle et la continuité des politiques écologistes publiques, qu'elles soient environnementales, sociales, économiques, fiscales et citoyennes sans que soit mise en œuvre une

COMPTE RENDU

Page 9

réelle éducation pour les générations présentes et futures ?

Brûler les étapes en faisant l'impasse sur l'acte éducatif ne peut être efficace sur le long terme.

Agir pour la planète, c'est agir pour l'EEDD.

Pour cela, Europe Ecologie Les Verts se doit :

- *de déclarer « l'EEDD fondamentale pour la COP21 »*
- *d'organiser en concertation avec les associations et les élus une initiative médiatique (déclaration, conférence de presse, réalisation d'un journal..) sur l'EEDD au moment de la COP21*
- *d'appeler nos élus à participer activement au « Thematic day » sur l'Education de la COP21*
- *de créer un groupe de travail « EEDD » au sein de la commission Education d' EELV*
- *de contribuer à la création d'un groupe de travail européen sur l'EEDD”*

COMPTES RENDUS

Page 10

Décision CF-15-131

• Motion C : “Pour la création d'une conférence des femmes pour lutter contre les changements climatiques” (adoptée)

Portée et présentée par Corine Faugeron et Françoise Kiéfé pour la commission féminisme ; soutenue par l'Observatoire de la parité et la commission transnationale.

Exposé des motifs

Dans l'ensemble des pays du monde, jour après jour les femmes sont en première ligne face au dérèglement climatique.

Partout, elles ont la charge principale de la vie quotidienne et donc de la survie de leur ménage et entourage : elles cultivent, collectent l'eau et le bois, gèrent l'alimentation familiale produisent la nourriture, nourrissent la communauté. Dans les pays du Sud, entre 60 et 80 % de la production alimentaire (données FAO) sont le fruit du travail des femmes et des filles et paradoxalement elles représentent 60% des personnes qui souffrent de faim chronique. L'instabilité du climat due au réchauffement climatique, l'accaparement des terres cultivables par des fonds d'investissement ou des multinationales, la privatisation de l'accès à l'eau et aux semences, impactent directement leur quotidien en rendant leurs tâches plus difficiles encore

Cette responsabilité attribuée aux femmes par toutes les sociétés à différents degrés, les amène à contribuer aux problèmes climatiques « par défaut » (l'utilisation du bois de chauffe est un problème énergétique majeur en Afrique), et, en même temps, à assumer un rôle de gardiennes de la biodiversité par nécessité.

Dans les pays occidentaux, ce sont aussi surtout les femmes qui achètent et cuisinent les produits alimentaires (en France en 2010, elles y passent en moyenne 1h de plus par jour que les hommes). Les questions environnementales, notamment liées à la santé et à l'alimentation, les concernent particulièrement.

Partout, les rapports de genre inégaux discriminent les femmes et les filles (accès à la terre, aux intrants, à l'emploi, à l'éducation, aux droits sexuels et reproductifs, à la prise de décision etc.). De fait, elles représentent 70 % des personnes pauvres de la planète. Elles sont moins éduquées, moins informées, moins protégées, moins bien logées, moins élu-e-s que les hommes. Elles sont les premières victimes du changement climatique (80 % des réfugié-e-s climatiques) et sont plus nombreuses à mourir dans les catastrophes naturelles (2 fois plus de femmes que d'hommes sont mortes lors du Tsunami de 2004), etc ... La crise climatique augmente aussi les violences contre les femmes et les filles.

« Mais victimes n'est pas synonyme de passives ! Les femmes ont toujours lutté pour survivre et permettre la survie de leur communauté. »

Partout, les femmes luttent pour préserver leur environnement, dégradé tant par le réchauffement climatique que par l'appropriation et la marchandisation de la nature. Elles sont engagées dans tous les mouvements écologistes et de défense des biens communs.

Elles s'organisent contre les entreprises transnationales, contre l'industrie extractive, contre l'agriculture intensive, contre la privatisation de la nature, pour la souveraineté alimentaire et la défense des biens communs. Et dans le même temps, elles construisent de nouveaux systèmes d'irrigation, d'autres manières de gérer collectivement les réserves d'eau, et mettent en place des solidarités concrètes (exemple : après Katrina, etc.).

Le rôle des femmes est déterminant dans les luttes pour préserver leur terre. Aux Etats-Unis la participation des femmes dans le mouvement du Love Canal contre la discrimination raciale et la pollution urbaine a donné naissance au mouvement de justice environnementale.

Elles initient des changements dans les modes de consommation et de production. Le système des AMAP a été

COMPTES RENDUS

Page **11**

imaginé et mis en place dans les années 60 par des femmes japonaises. En France, elles sont nombreuses à l'origine des SELs et des jardins collectifs. L'agriculture bio et les AMAP ont aussi été particulièrement investis par les femmes paysannes. En Grèce et ailleurs, les femmes organisent des cuisines collectives.

Sans les femmes (comme le défendait R. Dumont dans son dernier ouvrage sur l'Afrique), le changement de système indispensable ne pourra avoir lieu.

Mais, partout aussi, les femmes contribuent massivement aux mesures d'atténuation et d'adaptation, sans pour autant participer à la prise de décision politique, aux niveaux local, national et international. Peu de données documentent leur quotidien et leur combat face aux changements climatiques. L'invisibilité de l'impact disproportionné des changements climatiques sur les femmes, de leur travail et de leur implication empêche une véritable alternative de voir le jour.

La prise en compte de la force de mobilisation des femmes est un préalable dans l'élaboration et la mise en œuvre d'alternatives globales au système mortifère et inégalitaire dans lequel nous vivons. Pour répondre à la crise **écologique**, sociale, politique, économique et environnementale

MOTION

Le Conseil fédéral, réuni les 10 et 11 octobre, demande que les responsables EELV, les participant-es à la Cop 21, soient porteur-es des propositions suivantes :

- Les propositions portées par les femmes, doivent être systématiquement relayées, par elles, au plus haut niveau de décision.
- Les stratégies développées par les femmes doivent être rendues visibles, doivent être politiquement soutenues et surtout financées de manière transversale dans toutes les politiques et actions d'atténuation et d'adaptation.
- Une conférence des femmes, réunissant leurs divers-es représentant-es civil-es et politiques transnationaux, doit être créée, consultée et engagée pour chaque prise de décision et élaboration de recommandations. Et ce dès maintenant dans la préparation de la COP 21.

Unanimité moins un Blanc

COMPTE RENDUPage **12**

• Déclaration du Bureau exécutif

Le Bureau exécutif, réuni le 10 octobre 2015, tient à se féliciter du travail des membres du groupe au Sénat, comme ceux menés à l'Assemblée nationale et au Parlement européen. Nous rappelons d'ailleurs l'importance pour EELV d'avoir des groupes parlementaires dans ces 3 assemblées, pour défendre les propositions écologistes au sein des Assemblées législatives.

Le BE déclare :

- qu'il a demandé à ce que la présidence du groupe au Sénat revienne à un-e parlementaire d'EELV ;
- qu'en tout état de cause la présidence de ce groupe ne peut pas être assurée par un dirigeant d'un parti concurrent ;
- que les sénateurs et sénatrices EELV doivent travailler à une alternative et qu'ils ont toute la confiance du mouvement dans cet objectif ;
- qu'ils ne peuvent pas, enfin, rester dans ce groupe si la présidence demeurerait inchangée.

Unanimité du Bureau exécutif*Vote de principe*

<i>Décision CF-15-132</i>

Le Conseil fédéral décide de se prononcer sur un soutien à cette déclaration du Bureau exécutif.

Pour : beaucoup ; contre : 1 ; blancs : 1

<i>Décision CF-15-133</i>

Le Conseil fédéral, réuni les 10 et 11 octobre valide cette déclaration du Bureau exécutif

Unanimité Pour

• Bilan des groupes parlementaires

- Pour la délégation au Parlement Européen : Karima Delli
- Pour le Groupe au Sénat : Esther Benbassa et Ronan Dantec

12h30

Pause déjeuner

• Débat de politique générale

Présidence de séance : Danielle Estay et Alexandre Jurado

14h00

Débat introduit par l'intervention d'Emmanuelle Cosse, Secrétaire nationale.
Réponses des instances (BE, commissions, CS, groupes parlementaires etc.)

COMPTE RENDU

Page 13

• Débat sur les élections régionales

Présidence de séance : Bernard Bourdeix et Elise Lowy

16h30

Introduit par David Cormand

• Débat sur la situation internationale

Introduit par Françoise Alamartine.

“Nous venons de prendre connaissance de l'attentat qui a ensanglanté la manifestation pour la paix en Turquie. Il survient dans une période d'extrême tension développée par le premier ministre Erdogan contre l'opposition dont, évidemment, le parti kurde . Il faut rappeler qu'aux dernières élections législatives son parti (l'AKP) n'a pas obtenu la majorité absolue, en partie parce que le HDP1, allié au Parti vert, a atteint 13%, ce qui lui a permis d'avoir 80 parlementaires2. Six mois plus tard, ayant échoué à constituer un gouvernement, il doit organiser un nouveau scrutin le 1er Novembre, lequel ne semble pas devoir lui être plus favorable. Il espère sans doute créer un mouvement de rejet et de peur qui lui redonnerait la majorité.

Cette situation n'a pas empêché Engie, nouvelle appellation de GDF-Suez, dont l'État est actionnaire, d'annoncer le financement d'une mine de charbon3. En pleine préparation de la Cop 21, il fallait oser ! Cela empêchera-t-il, d'ailleurs, le G20 de se tenir en Turquie ? Cautionnant ainsi une politique de guerre civile ? Il faut dire que son appartenance à l'Otan, quelle que soit l'ambiguïté de son engagement contre le terrorisme de Daech, lui vaut bien des indulgences !

Un Moyen Orient à feu et à sang

On ne peut que reprendre la litanie, toujours plus longue, de guerres dans lesquelles nos alliés ne valent guère mieux que nos ennemis.

Notre ami l'Arabie saoudite4, qui intervient pour la 1ère fois directement hors de ses frontières, détruit le Yemen, ses populations et son patrimoine architectural. Mais finance le rachat des bateaux russes par le gouvernement égyptien au grand soulagement du gouvernement français qui, pour cause d'embargo, ne savait qu'en faire. Généreux acheteur dont on découvre chaque jour un peu plus la propension à réprimer, emprisonner et condamner à mort des centaines d'opposants.

La Russie, elle, bombarde la Syrie, non l'État Islamique, mais clairement les opposants à Bachar El Assad, afin de le sauver, avec l'aide de l'Iran. Les démocrates, eux, paraissent abandonnés de tous !

Quant au gouvernement français, il a décidé d'étendre ses frappes, limitées jusqu'alors à l'Irak, à la Syrie.

Et nous ne pouvons oublier la Palestine, alors que la colonisation se poursuit, de plus en plus agressive, avec l'appui d'un gouvernement israélien toujours plus cynique et violent. En ce jour de manifestation pour la reconnaissance de l'État palestinien, je tiens à remercier Pascal Durand qui nous y représentait et dont on m'a rapporté que son discours avait été ovationné.

Ces conflits meurtriers entre puissances régionales, sur fond d'intervention occidentale, font penser aux prémisses de la guerre de 14, lorsque la concurrence économique poussait les puissances de l'époque à se disputer les marchés, les matières premières des territoires coloniaux.

On ne le répétera jamais assez : la guerre est la plus mauvaise des solutions et l'on ne résoudra jamais des conflits si l'on ne s'attaque pas à ce qui les a provoqués. Or, on ne perçoit toujours aucune stratégie derrière l'intervention militaire française.

COMPTE RENDU

Page 14

Dans un monde devenu multipolaire, d'autant plus concurrentiel que les ressources s'amenuisent, alors que la mondialisation et le système productiviste et consumériste ont augmenté la demande, chaque pays cherche à s'en emparer, et à gagner des parts de marché. La diplomatie française actuelle semble ne pas avoir d'autres projets que le commerce et l'exportation, en particulier de l'armement. Si Sarkozy disait rechercher la croissance avec les dents, Fabius et Hollande le font avec les armes.

Mouvements pour la démocratie en Afrique

Dans le continent le plus riche en ressources où sont localisés les pays les plus pauvres (PMA), le pillage continue avec la complicité de dictatures, malgré d'importantes mobilisations populaires.

Élections truquées, manipulations diverses pour le maintien d'autocrates au pouvoir depuis des décennies, se succèdent. Mais malgré la répression, les manifestations se multiplient. Ce sont-elles qui ont fait échouer le coup d'état au Burkina Faso ; elles encore qui n'ont pu faire céder le gouvernement burundais mais ont poussé l'UE à geler ses aides au Burundi. Et qui continuent au Congo Brazzaville pour faire reculer Sassou Nguesso en marche pour un 3^{ème} mandat après 31 ans de « règne ».

Eelv dénonce régulièrement ces fausses démocraties qui spolient les richesses de leurs peuples avec la complaisance des multinationales (majoritairement encore françaises). Ainsi, la « démocratie héréditaire » qu'est le Gabon, où Ali Bongo qui a succédé à son père (Omar Bongo, au pouvoir de 1967 à 2009), s'est fait connaître par l'affaire des « Biens mal acquis ». Mécontent de nos interventions, il a écrit au siège national pour protester. Ce qui nous conforte dans notre conviction que nos écrits ne sont pas inutiles. On ne se rend pas toujours compte combien notre soutien est important.

Où en est l'Agence française pour le développement (AFD)

Le gouvernement vient d'annoncer une fusion de l'AFD avec la Caisse des Dépôts, ce qui lui donnerait une assise financière plus solide. Cette annonce a été mal accueillie par les ONG du secteur. Il faut dire qu'elles sont très méfiantes vu l'état des aides au développement depuis quelques années. Elles ont baissé régulièrement depuis 5 ans, le pourcentage du PIB est bien loin des engagements pris et de celui des autres pays européens, comme l'Allemagne ou la Suède. Elles craignent que cela n'amplifie la tendance à privilégier les prêts au détriment des dons. Ce qui favoriserait les pays émergents et non les plus pauvres (PMA).

Des pays dits « émergents » ?

Mais mêmes les pays émergents sont confrontés à une crise, tel le Brésil (ou le Chili), que son PIB classait pourtant parmi les premières puissances. La présidence de Lula et le premier mandat de Dilma Rousseff avaient, d'ailleurs, fait baisser la grande pauvreté et enrichi les classes moyennes. Mais l'économie brésilienne a développé une agriculture industrielle, exportatrice : soja transgénique, canne à sucre, huile de palme, agrocarburants, etc. Elle s'est aussi appuyée sur l'industrie extractive, mines d'or, pétrole, etc. Cette « primarisation » a favorisé les importations de produits finis (au détriment de son tissu industriel) et l'a rendu dépendante de la demande externe, de la Chine en particulier, fortement en baisse.

Cette situation questionne les politiques qui, en Amérique latine comme ailleurs, comptent sur la Croissance « ordinaire » pour redistribuer les richesses et qui se retrouvent dans une impasse lorsqu'elle n'existe plus.

Réaffirmons le une fois de plus : seul un changement de notre mode de développement peut répondre aux « crises » économiques sociales, et écologiques."

Françoise Alamartine, Responsable de la Commission Transnationale -

COMPTE RENDU

Page **15**

• Motion F : “Réfugiés, passons des discours aux actes !” (*report au lendemain*)”

Portée par le Bureau Exécutif et présentée par Zine-Eddine Mjati

Décision CF-15-134

Au vu de la richesse du débat et afin de consolider une position partagée, le Conseil fédéral, décide de reporter le vote de la motion au dimanche 11 octobre à 14h30. Un atelier se tiendra dimanche matin afin de consolider le texte.

Pour : Beaucoup

- *Temps de débat sur la crise des réfugiés, interventions.*

19h30

Fin des travaux

COMPTE RENDU

Page 16

Dimanche 11 octobre

• Modification de l'ordre du jour

Présidence de séance : Thierry Brochot et Maryse Oudjaoudi

Décision CF-15-135

• Un point d'information sur le Conseil du Parti vert européen sera fait par Gwendoline Delbos Corfield en début d'après-midi, après la présentation de l'initiative « Chevauchée pour le climat ».

Pour : beaucoup

• Conseil Statutaire

Conseil statutaire

D 15-08-02

Décision a posteriori D 15-08-02 concernant les modifications du Règlement Intérieur (RI) votées lors du Conseil Fédéral (CF) des 4 et 5 juillet 2015 :

Le Conseil Statutaire (CS), réuni le 21 août 2015, le quorum étant atteint, valide les modifications du RI adoptées lors du CF des 4 et 5 juillet 2015.

Cependant, le CS constate que dans les versions V12 de mai 2015 et V13 de juillet 2015, une partie (en gras) du paragraphe suivant a été supprimée par rapport à la version V11 de novembre 2014 :

« II-2-1 Groupe local (GL)

Europe écologie Les Verts de ... xyz est organisée localement sous forme de Groupes locaux. Ces groupes ne peuvent disposer de statuts contradictoires aux Statuts nationaux et régionaux, particulièrement en ce qui concerne les conditions d'adhésion, et plus généralement le statut de l'adhérent/e. Les structures locales ne peuvent prendre de décision contraire aux instances régionales, elles peuvent néanmoins pratiquer le principe d'objection de conscience collective et ne pas s'impliquer dans une décision régionale.

L'organisation infrarégionale est agréée par le Congrès régional ou le Conseil politique régional, son bon fonctionnement relève de son administration. Un seuil minimal de cinq adhérent/ es est requis pour constituer et faire perdurer un Groupe local. Le Conseil politique régional, qui valide la carte des périmètres de Groupes locaux, peut adapter ce seuil en fonction des réalités territoriales. Le Groupe local doit correspondre à une unité géographique et politique. Son échelle minimale est celle de la commune, ou de la mairie d'arrondissement, sauf exception motivée et validée par le Conseil politique régional.

Les Groupes locaux ou les Coordinations de Groupes locaux disposent d'une autonomie de décision dans leurs choix de dépenses dans le cadre de l'enveloppe allouée par le Conseil politique régional. Ces dépenses sont réglées selon les modalités définies par le Conseil politique régional. »

Par ailleurs, sur le site national, ces deux dernières versions sont en ligne par deux accès différents :

- V12 : <https://ri.eelv.fr/wp-content/blogs.dir/295/files/2015/06/RI-national-EELV-V12-mai2015.pdf> et : <http://eelv.fr/les-statuts/>
- et V13 : <http://ri.eelv.fr/reglement-interieur-deelv-version-13-juillet-2015/>

Le CS demande aux instances nationales de corriger la version V13 de juillet 2015 en intégrant le paragraphe manquant de la version V11 de novembre 2014.

Seule la version V13 mise à jour sera opposable lorsqu'elle sera mise en ligne sur le site national d'EELV.

COMPTE RENDU

Page **17**

Conseil statutaire

D 15-08-05

Sur recours R 15-08-05 de Mehmet Pekkip, Aurélie Trombetta Membres du CPR, Geneviève Payet, Charles Moyac, Luc Lallemand Secrétaire du GLS, Benjamin Coudriet (selon ses souhaits) »futur ex adhérent », Alain Busser et Charles Durand Coopérants, en date du 20 août 2015 et concernant la stratégie pour les élections régionales et la mauvaise exécution de charges de Jean-Alain Cadet, Secrétaire Régional de La Réunion,

Vu l'article V-1-2 du Règlement Intérieur (RI),

Mission

« veiller au respect des droits et obligations de l'adhérent/e ; »,

Vu la décision D 13-02-08 du Conseil statutaire en date du 12 novembre 2013,

Vu la décision D 13-11-04 du Conseil statutaire en date du 15 avril 2014,

Considérant que le recours est formulé notamment par Alain Busser et Charles Durand, coopérateurs,

Considérant qu'il n'est pas prévu dans les Statuts et le RI d'EELV que les coopérateur-trice-s puissent déposer un recours auprès du Conseil statutaire,

Considérant que le Conseil Statutaire ne peut décider hors de sa compétence,

Le Conseil statutaire, réuni le 22 septembre 2015, le quorum étant atteint, Jean-Marc Tagliaferri et Danon Lutchmee Odayen s'étant récusés, rejette le recours.

Conseil statutaire

A 15-09-01

Sur question Q 15-09-01 d'Emmanuelle Cosse, Secrétaire nationale, en date du 22 septembre 2015, demandant : « **Deux membres du BE ont démissionné la semaine dernière, Marie-Pierre Bresson lundi 14 et Eric Loiselet mardi 15. Chacun ont été élus sur des motions différences (Via et Cap). Selon nous, ce sont donc les suivants de liste qui montent au BE, soit Zine-Eddine Mjati pour Via et Agnès Michel pour CAP (Dan Lert ayant déjà été élu au BE puis en ayant démissionné).** »

Pouvez-vous me confirmer ou infirmer cette lecture avant le BE du 29 septembre. »

Vu l'article du Règlement Intérieur (RI) II-7 BUREAU EXÉCUTIF (BE)

II-7-1 Composition

« Le Bureau exécutif comporte obligatoirement les postes suivants: deux porte-parole nationaux/ales, un homme et une femme, un/e secrétaire nationale, un/e ou deux secrétaires nationaux/ales adjoint/es, **un/e trésorier/ère nationale**. La liste de ces postes obligatoires est complétée librement au sein du Bureau exécutif. »

II-7-3 Vacance

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges au Bureau exécutif en cours de mandature, le/la premier/ère candidat/e non élu/e de la liste présentée au Congrès décentralisé du membre faisant défection pourvoit la vacance, dans le respect de la parité finale du Bureau exécutif. En cas de vacance d'un siège parmi les postes obligatoires, le Conseil fédéral valide les remplacements d'un ou plusieurs de ces postes au sein du Bureau exécutif à la majorité qualifiée. Le/la secrétaire nationale ne peut être remplacé/e que par un des deux premier/ères candidat/es de chaque liste présentée au Congrès décentralisé ou un/e secrétaire nationale adjoint/e.

Le/la premier/ère candidat/e non élu/e qui n'est pas nommé/e au Bureau exécutif à l'occasion d'un remplacement en raison d'une sur représentation de son sexe reste cependant présent/e sur la liste à sa même place.

Si un/e membre du Bureau exécutif est absent/e sans en avoir informé les autres membres et sans raison valable, une mise en demeure lui est adressée au terme d'un trimestre, à défaut de réaction consécutive à cette mise en demeure, son poste est considéré comme vacant.

COMPTE RENDU

Page **18**

Le Conseil statutaire, réuni le 22 septembre 2015, le quorum étant atteint, informe :

- C'est bien le-la suivant-e de liste qui remplace le-la membre du BE démissionnaire, dans le respect de la parité finale du Bureau exécutif,
- Pour le poste de trésorier-e, qui est obligatoire, le Conseil fédéral valide le remplacement de ce poste à la majorité qualifiée, au sein du Bureau exécutif.

Conseil statutaire

A 15-10-01

Sur question Q15-10-01 de Thierry Brochot Président du Conseil fédéral en date du 02-10-2015 :

« La conformité de la motion avec les statuts et le règlement intérieur posant question, merci au Conseil statutaire de bien vouloir l'examiner et confirmer qu'elle est conforme aux dispositions réglementaires. »

« Motion H expérimentation d'une cotisation à 5€ pour la fin de l'année:

Le Conseil Fédéral décide d'adopter la disposition suivante :

Pour la fin de l'année 2015, le prix de la cotisation est abaissé à 5 €, à titre expérimental, pour tous les primo-adhérent-e-s. Cette cotisation ne vaut que pour l'année en cours. »

Vu les statuts Article 53 du titre VII :

1 – Cotisations

Le montant de l'adhésion des adhérent/es se compose d'une part nationale fixée par le Conseil fédéral, d'une part régionale et d'une part destinée au groupe local.

Le montant de l'adhésion est calculé selon une grille nationale.

Il est prévu un dispositif pour les bas revenus

Vu le RI article VIII-3-1

Montant de l'adhésion

Le montant de l'adhésion se compose d'une part nationale fixée par le Conseil fédéral, d'une part régionale et d'une part destinée au Groupe local. Il est prévu un dispositif pour les bas revenus. La cotisation des adhérent/es doit être payée lors de la demande d'adhésion et non pas après la validation par les Conseils politiques régionaux (CPR).

Vu le RI article VIII-2

RESSOURCES

Les ressources comprennent :

- La cotisation nationale, dont la part est fixée par le Conseil fédéral pour une année civile ;
- la cotisation régionale, dont le montant est fixé et perçu directement par l'organisation régionale ;
- la part destinée au Groupe local, dont le montant est fixé directement par l'organisation régionale puis redistribué aux Groupes locaux .

Le Conseil statutaire réuni le 10 octobre 2015 le quorum étant atteint, constate que la motion n'est pas conforme aux textes en vigueur.

Le Conseil statutaire rappelle que le Conseil Fédéral doit fixer annuellement le montant de la part nationale de la cotisation et donc de ce fait actualiser annuellement la grille nationale de cotisation.

COMPTE RENDU

Page **19**

Conseil statutaire

A 15-10-02

Sur question Q 15-10-02 de Thierry Brochot, Président du Conseil fédéral en date du 2 octobre 2015 demandant :

« Vous trouverez ci-joint une motion de modification du règlement intérieur portée à l'ordre du jour du prochain Conseil fédéral des 10 et 11 octobre.

N'étant pas sûr qu'elle vous a été soumise pour vérification de conformité a priori, je vous la fais suivre.

Je vous remercie de votre avis. »

Vu les Statuts et le Règlement intérieur d'EELV,

Vu la Motion A : Modification du RI – Précisions rédactionnelles,

Le Conseil statutaire, réuni le 10 octobre 2015, le quorum étant atteint, confirme que cette motion n'est pas en contradiction avec les textes en vigueur.

Conseil statutaire

A 15-10-03

Sur autosaisine, le Conseil statutaire, réuni le 10 octobre 2015, le quorum étant atteint, souhaite attirer l'attention de la Direction du Parti :

- Sur la proximité des dates du référendum et du Congrès au premier semestre 2016,
- Sur la possibilité d'adopter en Congrès décentralisé des projets de modifications de

Règlement intérieur (RI) et Statuts.

- Sur la nécessité statutaire que les modifications des statuts et du RI validées par le Conseil fédéral des 9 et 10 janvier 2016 soumises à référendum, soient entérinées par le Conseil statutaire avant toute préparation, mise en page et envoi aux adhérents du matériel de vote.

Conseil statutaire

D 15-08-01

Sur recours R 15-08-01 de Thierry Vindolet en date du 8 août 2015, concernant sa réintégration suite à une suspension du Bureau Exécutif Régional (BER) de Languedoc Roussillon.

Vu l'article II-1- 4 du RI- Perte de la qualité d'adhérent/e :

« L'exclusion temporaire peut-être prononcée par le Conseil politique régional ou le Bureau exécutif régional de façon immédiate pour faute grave. Cette exclusion temporaire est de six mois au maximum. L'adhérent/e en cause est en droit de venir présenter ses observations devant le Conseil politique régional. Un recours est possible auprès des instances nationales (Conseil fédéral, Conseil statutaire). »

Vu la décision du BER Languedoc Roussillon en date du 25 février 2015 de suspendre Thierry Vindolet à titre conservatoire pour une durée de deux mois,

Vu la demande de réintégration de Thierry Vindolet datée du 24 avril 2015,

Considérant que Thierry Vindolet n'a pas eu d'attitude non conforme aux valeurs d'EELV lors de sa suspension,

Considérant que le délai de suspension de deux mois est arrivé à terme le 24 avril 2015,

Considérant que le BER Languedoc Roussillon n'a pas répondu à la demande de contradictoire du Conseil statutaire (CS),

Le Conseil statutaire, réuni le 10 octobre 2015, le quorum étant atteint, décide que Thierry Vindolet est réintégré dans tous ses droits d'adhérent à compter du 25 avril 2015.

COMPTE RENDU

Page **20**

• Communication du Conseil statutaire Inactivité publique involontaire du Conseil Statutaire !

Pendant 5 semaines (du 20 août au 16 septembre 2015), le Conseil statutaire n'a rendu aucun avis ou aucune décision liés au Règlement intérieur national.

Certes le CS est réputé pour son exceptionnelle célérité dans le traitement des dossiers, néanmoins on ne peut lui imputer les retards ne lui incombant pas.

Ces retards sont le résultat d'un double dysfonctionnement constaté sur le site eelv.fr :

- d'une part la publication simultanée de 2 versions distinctes du RI,
- d'autre part la disparition sans décision du Conseil fédéral d'un paragraphe par rapport à la version V11 de novembre 2014.

Ces dysfonctionnements ont pris fin à la date du 16 septembre 2015.

COMPTE RENDU

Page **21**

Décision CF-15-136

• **Motion A : “ Modification du RI - Précisions rédactionnelles” (adoptée)**

Motion présentée par Jean Desessard pour le comité de la réforme statutaire, validée par le bureau exécutif du 8 septembre 2015.

Le RI est modifiable à une majorité de 66 % des votants du Conseil fédéral

« Précisions rédactionnelles sur l'article III-I-I »

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Dans l'article III-I-I du RI, il est précisé dans le premier alinéa :

- La décision de participer aux élections législatives, présidentielles ou européennes est prise au niveau national.

* Il semble important de rajouter « sénatoriales, » après « législatives »

Dans l'article III-I-I du RI, il est précisé dans le deuxième alinéa :

- Pour les élections ne relevant pas strictement du niveau national ou européen (municipales, cantonales, régionales, etc.), la décision revient au niveau d'organisation concerné, mais fait l'objet d'une recommandation nationale ou, en cas d'urgence, du Conseil fédéral.

* Il faut remplacer « cantonales » par « départementales »

* la phrase « ou, en cas d'urgence, du conseil fédéral » n'est pas compréhensible

Motion de modification du Règlement Intérieur :

Dans le premier alinéa de l'article III-I-I du RI, Rajouter : « Sénatoriales, » après « législatives »

**Dans le deuxième alinéa de l'article III-I-I du RI, Remplacer : « Cantonales » par
« départementales »**

**Et remplacer « Ou, en cas d'urgence, du conseil fédéral » par « du congrès ou du conseil
fédéral »**

Unanimité pour

L'article ainsi amendé devient :

Article III-I-I du RI :

- La décision de participer aux élections législatives, sénatoriales, présidentielles ou européennes est prise au niveau national.

- Pour les élections ne relevant pas strictement du niveau national ou européen (municipales, cantonales, régionales, etc.), la décision revient au niveau d'organisation concerné, mais fait l'objet d'une recommandation nationale du congrès ou du Conseil fédéral.

COMPTE RENDU

Page 22

• Motion G : “Calendrier fédéral” (Amendements)

- Motion portée par le Bureau Exécutif et présentée par Jean Desessard

Décision CF-15-138

Après le titre : “Réforme statutaire”, ajouter la mention suivante :

En application de l'article 50 des statuts, le CF des 10 et 11 décide de l'organisation d'un référendum de modifications statutaires

Amendement intégré par le porteur.

Vote sur le texte de la motion amendée : page suivante.

COMPTE RENDU

Page **23**

Décision CF-15-139

• **Motion G : “Calendrier fédéral” (Adoptée)**

Le Conseil fédéral d'EELV, en application des statuts et du règlement intérieur, adopte le calendrier suivant :

Réforme statutaire

En application de l'article 50 des statuts, le Conseil Fédéral des 10 et 11 octobre 2015 décide de l'organisation d'un référendum de modifications statutaires.

- **Fin du 4^{ème} trimestre 2015** : Rédaction des nouvelles propositions de statuts et du RI

- **Samedi 9 & dimanche 10 janvier 2016** : Conseil fédéral

Ce conseil fédéral procèdera à la validation des modifications de statuts et du règlement intérieur soumises à référendum.

- **Du 11 janvier au 12 février 2016** : Préparation, mise en page, envoi aux adhérent-es du matériel de vote pour le référendum statutaire.

- **Jusqu'au 26 février 2016** : Opérations de vote par correspondance.

Le corps électoral fixé pour le référendum statutaire est celui prévu par le règlement intérieur : Disposeront du droit de vote les adhérent-es à jour de leur cotisation d'adhérent-e 2016 et disposant d'une ancienneté d'au moins 3 mois. L'appréciation du statut d'adhérent-e sera jugé à la date limite de réception des votes.

- **Samedi 9 & dimanche 10 avril 2016** : Conseil fédéral

Congrès fédéral

Le « nombre de référence » sera fixé au 31 mars 2016

- **Semaine du 18 au 24 avril** : réception des textes des motions, des contributions et des listes

- **Semaine du 2 au 6 mai** : envoi des convocations au Congrès fédéral

Le Congrès décentralisé est fixé dans toutes les régions au **samedi 28 mai 2016**

Le Congrès fédéral se déroulera le **samedi 11 juin 2016** en Ile de France

- **Dimanche 12 juin 2016** : Conseil fédéral (élection de la présidence, du bureau, de la commission permanente électorale, des commissions et observatoires etc.)

Le Conseil fédéral élu les 28 mai et 11 juin devra voter, le 12 juin, la date de sa séance suivante (septembre 2016).

Organisation

L'organisation du Congrès fédéral est confiée au bureau du Congrès fédéral.

Le bureau du Congrès fédéral sera composé de deux membres du Bureau exécutif, d'un membre du bureau du Conseil fédéral, d'un membre du Conseil statutaire et d'un-e représentant-e de la Conférence des régions.

Unanimité pour.

COMPTE RENDU

Page 24

• Motion D : “ *Motion de cadrage sur la préparation du congrès* ” (Amendements)

Présentation de la motion par Alain Coulombel pour le groupe de travail mis en place par le Conseil fédéral des 4 et 5 juillet 2015.

Décision CF-15-140

Modifier les paragraphes suivants comme ici indiqué en gras (ajouts) ou en gras-barré (remplacements ou suppressions) :

(...)

Elle doit permettre, dans un contexte national et international soumis à de profondes mutations, une redynamisation du parti en lien avec l'ensemble des acteurs se réclamant de l'écologie politique (coopérateurs entre autre), **à un moment où nos concitoyens se posent la question du rôle des partis politiques.**

(...)

Le passage de « Les Verts » à « Europe Ecologie-les Verts » s'est construit autour d'une volonté d'élargissement, d'ouverture, de renouveau des pratiques, qui a suscité un espoir se traduisant, notamment, par de bons résultats aux élections européennes et régionales. Pourtant cette volonté de construire une nouvelle forme politique (**la coopérative**) ~~organisationnelle, articulant parti politique et réseau militant (au sein de la coopérative),~~ permettant une plus grande efficacité de l'action collective, ~~n'a pas aboutie ne s'est pas vraiment concrétisée.~~

(...)

Aujourd'hui, EELV manque de lisibilité politique et d'une orientation stratégique **à quinze ans cohérente** portée à l'unisson par ses représentants nationaux et régionaux. La cacophonie et l'expression publique de nos divergences

(...)

- **troisième niveau** : expérimenter une formule de "groupes panels" dans les régions : 18 adhérents tirés au sort dans chaque région (~~hors responsables~~) ou quelques régions qui répondent à une série de questions après s'être réunis une ou deux journées ...

(...)

Ces différents rapports bénéficieront d'une publication en ligne **la plus concrète possible** afin que l'ensemble des adhérents puisse s'appuyer sur leur contenu et contribuer à la réflexion collective à travers un appel à contribution.

(...)

- Troisième étape : La construction des textes pour le congrès

Les motions de congrès s'articuleront autour des trois chantiers : le chantier organisationnel et financier, le chantier programmatique, le chantier politique et stratégique. La taille des textes, leur présentation, feront l'objet d'une concertation afin d'améliorer leur lisibilité comparée et leur contenu.

Un texte de socle commun, ainsi qu'une grille de lecture de 10 à 15 questions avec des réponses de taille limitée accompagnera les textes présentés aux adhérent-es.

(...)

3) Les échéances

- **Le bilan : fin octobre à fin janvier.**
- **L'appel à contributions : début janvier à mi-mars.**
- **Ecriture des textes de congrès : mi mars à mi-avril.**

Amendements intégrés par le porteur.

COMPTE RENDU

Page **25**

<i>Décision CF-15-141</i>

Ajouter comme premiers paragraphes du point 2) : La méthode de préparation du congrès :

Notre congrès doit aussi donner le signe d'une double ouverture dans cette période de décomposition-recomposition politique et d'écologie au quotidien :

- Ouverture aux multiples acteurs sociaux économiques et culturels de l'écologie sociale, mentale et économique par la mise en discussion de la proposition d'une "Accorderie écologiste", "Maison de l'écologie et des solidarités (MES)", Réseau des réseaux pour l'écologie au quotidien, l'entrepreneuriat social et les mobilisations sociétales.
- Discussion de la mise en place partagée d'un CESAM : Collectif écologiste et solidaire d'actions mutualisées qui coordonne de manière permanente : organisations, réseaux, revues, fondations, associations, syndicats... qui situent leur action dans le cadre d'une écologie de transformation sur les bases d'une charte et de modalités de fonctionnement coopératif. Ce CESAM pourra bien sûr avoir un plan de travail, prendre des initiatives, en soutenir d'autres pour ouvrir le maximum de portes...

Contre : 57 ; pour : 0

Amendement rejeté.

Vote sur le texte de la motion amendée : page suivante.

COMPTES RENDUS

Page 26

Décision CF-15-142

• Motion D : “ *Motion de cadrage sur la préparation du congrès* ” (Adoptée)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Suite à la motion « Pour un congrès à la hauteur des enjeux », votée au conseil fédéral du 4 et 5 juillet 2015, le groupe de travail vous propose la motion de cadrage suivante organisée autour de :

- Les enjeux du congrès
- La méthode pour réaliser un congrès à la hauteur de la situation
- L'échéancier
- Le pilotage

MOTION

1) Le congrès et ses enjeux

Conformément au calendrier statutaire, le congrès est positionné en mai 2016 soit 6 mois après les élections régionales et juste un an avant les deux élections présidentielles et législatives qui détermineront une nouvelle majorité pour les cinq années du mandat 2017-2022. Depuis le dernier congrès de Caen de novembre 2014, le parti a traversé plusieurs épisodes significatifs : participation gouvernementale puis sortie du gouvernement, activité intense des groupes parlementaires mais difficulté à formaliser une position politique unitaire sur certains textes de loi importants, plusieurs campagnes électorales, mobilisation autour de diverses luttes sociales et environnementales...

L'ensemble de ces activités et situations, parfois nouvelles dans l'histoire du parti, a conduit de façon répétée à des débats internes et des décisions d'ordre stratégiques qui ont divisé notre mouvement. Il en a résulté parfois des situations chaotiques qui ont altéré notamment l'attractivité du parti et qui ont nui à sa progression. Ces dernières semaines, le départ de nos deux présidents de groupe (à l'AN et au Sénat) et de quelques éluEs régionaux marque une étape supplémentaire dans la crise que nous traversons.

Face à cette situation, la préparation du congrès de mai 2016 revêt une importance capitale pour l'avenir de notre mouvement. Cette phase doit être l'occasion de reprendre, d'une façon posée et dans le respect de nos règles démocratiques, l'ensemble des questions qui se posent à nous, tant d'un point de vue organisationnel que politique. Elle doit permettre, dans un contexte national et international soumis à de profondes mutations, une redynamisation du parti en lien avec l'ensemble des acteurs se réclamant de l'écologie politique (coopérateurs entre autre), à un moment où nos concitoyens se posent la question du rôle des partis politiques.

A cet effet, le congrès devra définir une orientation stratégique claire, à moyen et long terme, nous permettant de préparer l'avenir et de définir les chantiers à ouvrir rapidement. Ces chantiers pourraient s'articuler autour de plusieurs questions :

- La question programmatique :

Globalement le projet de l'écologie politique est construit autour d'analyses, diagnostics et propositions novatrices qui s'affirment chaque jour plus nécessaires face à la crise globale que nous traversons. La force des écologistes a toujours été de disposer d'une longueur d'avance. Mais le monde bouge, bouge vite et les phénomènes s'entrecroisent et rendent les situations de plus en plus complexes. Notre projet « vivre mieux » garde toute sa pertinence mais ne faut-il pas d'ores et déjà ouvrir sa réécriture ?

COMPTE RENDU

Page 27

Faut-il revisiter nos fondamentaux, nos valeurs ? Faut-il les réorganiser et redéfinir notre vision et notre projet global ? Comment s'adapter au nouveau contexte et aux évolutions idéologiques, économiques, sociétales, ... ? Quelles priorités programmatiques pour l'écologie politique pour les 10/20 prochaines années

- La question organisationnelle et financière :

Le passage de « Les Verts » à « Europe Ecologie-les Verts » s'est construit autour d'une volonté d'élargissement, d'ouverture, de renouveau des pratiques, qui a suscité un espoir se traduisant, notamment, par de bons résultats aux élections européennes et régionales. Pourtant cette volonté de construire une nouvelle forme politique : la coopérative, permettant une plus grande efficacité de l'action collective, n'a pas aboutie. Aujourd'hui, EELV a perdu de son attractivité et le fonctionnement de nos différentes instances exécutives et délibératives, n'est guère satisfaisant. Perçu comme un parti « comme les autres », EELV n'a pas su ou pas voulu mettre en place des modalités de désignation mettant fin au carriérisme, au cumul dans le temps, à la professionnalisation, aux écuries. Ce chantier est pourtant indispensable pour un parti se réclamant de l'écologie et désirant renouer avec un électorat écologiste et populaire désireux à raison de renouer avec une démocratie réellement représentative. Enfin, la gravité de notre situation financière nécessite une remise à plat complète de nos modalités de fonctionnement et de nos systèmes de contrôle financier.

Cinq ans après l'adoption des statuts d'EELV qu'en est-il exactement de l'état organisationnel ? Comment identifier les problèmes organisationnels et comment trouver rapidement des solutions pour rendre le dispositif moins consommateur d'énergie et de temps ? Quelles réformes au delà des modifications statutaires de mise en cohérence ou de simplification engagées ? Quelles évolutions de la structure organisationnelle et démocratique ? La coopérative, le parti le mouvement : quelles articulation, quelles dynamiques ?

- La question politique et stratégique :

L'écologie politique s'est affirmée comme un nouveau paradigme en rupture avec les autres offres politiques. Elle s'est développée en choisissant l'autonomie de projet et d'action, tout en participant activement aux mouvements sociaux et aux initiatives locales portées par les citoyens. Néanmoins, les caractéristiques institutionnelles de la V^e République et les modes de scrutin en vigueur, nous ont conduits à passer des alliances avec d'autres forces politiques (en particulier le PS) afin de pouvoir exercer des responsabilités à tous les échelons de nos institutions. Du « ni-ni » à la « gauche plurielle », notre positionnement politique a évolué au grès du contexte politique. Aujourd'hui, EELV manque de lisibilité politique et d'une orientation stratégique à quinze ans portée à l'unisson par ses représentants nationaux et régionaux. La cacophonie et l'expression publique de nos divergences ont profondément altéré l'image positive dont bénéficiait notre formation.

Faut-il retrouver ou faire évoluer nos fondamentaux stratégiques ? Faut-il repositionner l'écologie sur l'échiquier politique ? Quels rôles pour un parti incarnant l'écologie politique ? Un nouveau cycle de stratégie politique s'ouvre t-il et quels devraient être ses fondements et ses principes d'action ? Comment retrouver de l'unité et rassembler à nouveau ? Avec qui construire des alliances, des majorités à moyen terme et dans quelles conditions ? Comment faire vivre les concepts d'indépendance et d'autonomie ? Comment réhabiliter l'image de l'écologie politique et renouer avec l'ensemble du mouvement de l'écologie ? Quelles actions et luttes conduire en premier lieu ? Quels choix pour 2017 ? Faut-il chercher un nouvel accord de mandature : avec qui et comment ou bien s'affirmer en toute indépendance des autres forces politiques ? L'élection présidentielle : comment être présent dans cette élection avec qui et selon quelle logique et avec quel message ?

La préparation du congrès doit être l'occasion de débattre collectivement de l'ensemble de ces questions avec la hauteur nécessaire pour construire une orientation et une ligne politique claire permettant à l'ensemble du mouvement de gagner en efficacité, en cohérence et en unité. Différents chantiers devront s'ouvrir dans la phase de préparation et se poursuivre au delà.

Pour les engager, il conviendra de s'appuyer sur un bilan général des années écoulées, en particulier sur la période 2012-2015.

COMPTE RENDU

Page 28

2) La méthode de préparation du congrès

Nous proposons que la préparation du congrès s'élabore autour de trois étapes qui s'étaleraient entre le début de l'année 2016 et la date des congrès décentralisés. Cette préparation est vitale pour l'avenir d'EELV et doit permettre de remettre notre mouvement sur les rails, définir une orientation politique claire, être à la hauteur de la situation politique, économique et sociale, européenne. Ces différentes étapes doivent permettre une appropriation la plus large possible des enjeux à travers la mobilisation des régions et des groupes locaux.

- Première étape : Un bilan large et ouvert

Il devrait à la fois permettre des analyses objectives et distanciées mais ne pas empêcher une expression libre des divergences. Il pourrait porter sur :

- L'évolution de la société française et son rapport à la politique
- L'évolution idéologique des différents partis politiques composant l'échiquier politique français
- Le bilan de notre participation gouvernementale
- Le bilan entre 2012 et 2015 du gouvernement
- Le bilan de notre participation à la majorité parlementaire
- Le bilan de notre groupe au parlement européen
- Le bilan des dernières élections nationales (élections européennes, municipales, départementales et régionales)

Pour ce faire, quatre niveaux pourraient être mobilisés :

- **premier niveau** : demander aux groupes constitués internes au parti un bilan de leur activité : commissions, conseil fédéral, BE, groupes parlementaires,
- **deuxième niveau** : demander aux "anciennes motions du congrès de Caen" (du moins ce qui en reste !) de réaliser leur propre bilan à partir des différents éléments listés ci-dessus
- **troisième niveau** : expérimenter une formule de "groupes panels" dans les régions : 18 adhérents tirés au sort dans chaque région *ou* quelques régions qui répondent à une série de questionsaprès s'être réunis une ou deux journées ...
- **quatrième niveau** : collecte de données : résultats électoraux, nombre d'adhésions, de groupes locaux, ...

Ces différents rapports bénéficieront d'une publication en ligne [la plus concrète possible](#) afin que l'ensemble des adhérents puisse s'appuyer sur leur contenu et contribuer à la réflexion collective à travers un appel à contribution.

- Deuxième étape : Un appel à contributions

Ces contributions, ouvertes au plus grand nombre, pourraient s'articuler autour d'un ou des trois chantiers – organisationnel et financier, programmatique, stratégique et politique – mais avec le souci de déboucher sur des propositions et des priorités d'action. La taille des contributions serait limitée à 10 000 signes et présentées par les CPR, les groupes locaux ou un minimum signées par 5 personnes.

- Troisième étape : La construction des textes pour le congrès

Les motions de congrès s'articuleront autour des trois chantiers : le chantier organisationnel et financier, le chantier programmatique, le chantier politique et stratégique. La taille des textes, leur présentation, feront l'objet d'une concertation afin d'améliorer leur lisibilité comparée et leur contenu.

Un texte de socle commun, ainsi qu'une grille de lecture de 10 à 15 questions avec des réponses de taille limitée accompagnera les textes présentés aux adhérent-es.

COMPTE RENDU

Page **29**

L'envoi papier à l'ensemble des adhérentEs à jour est maintenu (doublé bien sûr d'une visibilité sur le site EELV Congrès).

4) Les échéances

- **Le bilan : fin octobre à fin janvier**
- **L'appel à contributions : début janvier à mi-mars**
- **Ecriture des textes de congrès : mi mars à mi-avril**

4) Le pilotage

Le suivi des différentes étapes de préparation du congrès est indispensable.

Le Conseil Fédéral, réuni le 10 et 11 octobre, décide de confier au groupe de travail, en lien avec le BE et les secrétaires de région, le soin du suivi de la motion de cadrage.

Unanimité moins 2 blancs.

Pour information :

Laurence Motoman Elen Debost et François Lotteau représenteront les Secrétaires régionaux dans le groupe de travail

COMPTE RENDU

Page 30

Pause de 10 minutes reprise 10H55.

• **"j'irai discuter avec vous" redonner aux citoyens leur place dans le débat public**

Présentation de Marion Robert

La démarche de "*J'irai discuter avec vous*" consiste à redonner aux citoyens leur place dans le débat public :

<http://jiraidiscuteravecvous.fr/>

• **Nouvelle composition du bureau exécutif, Information au Conseil fédéral**

- Agnès Michel prend les délégations précédentes d'Eric Loiselet : chargée des relations institutionnelles (acteurs économiques), de la cohérence projet et des relations avec le COP, de la coordination entre le parti et les groupes parlementaires.
- Jacques Boutault reprend les relations avec les syndicats précédemment à la charge d'Eric Loiselet.
- Zine Eddine M'jati : chargé de l'accueil et de la formation en lien avec les régions et de l'international à titre provisoire en remplacement de Marie Bové en congé maternité.
- Un vote du CF pourvoira le poste de trésorier national suite au départ de Marie-Pierre Bresson.

• **Ouverture du vote sur le poste de trésorier national**

Le vote est ouvert à 11h40 jusqu'à 12h30. 60 % des votants sont requis pour que le poste soit pourvu. Unique candidature de Jean Desessard.

• **Motion B : " Motion pour redresser d'urgence les finances d'EELV" (report)**

- Présentée par Jérôme Artaz, Danielle Estay (BCF), Hélène Pelletier (Commissaire Financière)

Décision CF-15-143

Le conseil fédéral des 10 et 11 octobre 2015 prolonge la séance jusqu'à 12h45

Unanimité

Après débat

Décision CF-15-144

Les porteurs acceptent de retirer la motion et d'en reporter l'étude et l'adoption au CF de janvier.

Les propositions de cette motion seront communiquées aux 3 groupes de travail "Finances" déjà constitués.

Les porteurs de la motion intègrent de plein droit les groupes de travaux constitués, ils participeront au séminaire de novembre et pourront disposer de tous les documents de travail nécessaires.

COMPTE RENDU

Page **31**

• Résultats du vote sur le poste de trésorier national

<i>Décision CF-15-145</i>

86 votants ;

73 pour la candidature de Jean Desessard -> 84,88 % des votants (60 % requis);

3 contre ;

10 Blancs ;

1 nul ;

Le Conseil fédéral des 10 et 11 octobre 2015 investit Jean Desessard comme trésorier national d'Europe Ecologie Les Verts.

12h30

[Pause déjeuner]

COMPTE RENDU

Page 32

• Présentation de l'initiative « Chevauchée pour le climat »

14h00

Présidence de séance : Danielle Estay et Julien Bayou

Par Henri Arevalo.



Chevauchée Pour Le Climat

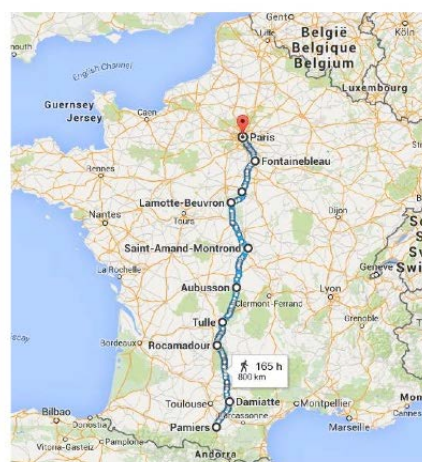
- **Le projet**
Rejoindre pour son ouverture la CoP 21 en partant de Pamiers (Ariège) par un voyage à cheval de 900 km en une trentaine d'étapes pour porter un message à la 21^e Conférence des Parties (CoP 21) de Paris.
- **Le Trajet**
Le départ aura lieu vers le 12 octobre de Pamiers (Ariège). L'arrivée à Paris est prévue vers le 25 novembre pour l'ouverture de la CoP 21. Le passage par des lieux emblématiques liés aux défis de la CoP permettra de créer du lien entre le voyage et son objectif.
- **L'équipe**
LAUKIE, cheval de selle hollandais bai de 22 ans et NOMAD, poney noir de 14 ans,
Jacques ARTHUYS, professionnel depuis 35 ans, dirigeant de centre équestre en Ariège, enseignant d'équitation, passionné par les questions d'environnement, de biodiversité et d'énergie.

La biodiversité avec le cheval

L'image positive de « la plus belle conquête de l'homme » rend possible une communication large auprès de tous les publics.

Le cheval est un médiateur d'accès facile. La place toute particulière qu'il occupe dans l'histoire de l'humanité le prédispose à aider aux prises de conscience.

Dernier grand animal domestique vivant, encore présent dans les villes, porté par sa forte charge symbolique, le cheval sera le représentant de la biodiversité dans cette chevauchée.



chevauchee pour le climat.wpweb.fr

- A chaque étape, rencontres avec la population, militants écologistes et conférence de presse
- Possibilité que des cavaliers se joignent au voyage pour une partie de l'itinérairedéjà deux cavalières en plus au départ, Audrey 28 ans et Emmily 26 ans



COMPTE RENDU

Page **33**

• Point sur le Conseil du Parti Vert Européen

Par Gwendoline Delbos Corfield.

Le prochain Conseil du Parti Vert européen aura lieu à Lyon du 13 au 15 novembre 2015. Il est ouvert aux adhérent-es. Le comité du PVE sera élu à cette occasion. Il y a 12 candidat-es pour 6 places.

Information :

Le Bureau exécutif traitera de la question du renouvellement des délégués au Bureau du PVE et du remplacement du poste de délégué aux amendements (précédemment tenu par Stéphane Sitbon Gomez).

COMPTE RENDUPage **34**

Décision CF-15-146

• Réfugiés, passons des discours aux actes ! (adoptée)

Portée par le Bureau exécutif. Zine-Eddine Mjati présente les travaux de synthèse des ateliers des samedi et dimanche matin.

Exposé des motifs

Depuis le début de l'été, de multiples facteurs expliquent l'explosion du nombre de candidat-e-s à l'exil et par répercussion, le nombre de réfugié-e-s arrivant sur le sol européen :

Les régimes dictatoriaux, les groupes terroristes, les guerres qui perdurent au Moyen-Orient, notamment en Syrie, en Irak, en Afghanistan, ou au Yémen ; les crises qui sévissent dans la Corne de l'Afrique en Erythrée et au Soudan ; la difficulté des pays de la région à supporter le flux incessant de réfugiés au delà de leur capacité, (800 000 en Jordanie, 1 million au Liban, 1 million en Turquie et en Syrie) ; le refus des Etats du Golfe d'assumer leur responsabilité en ouvrant leurs frontières alors qu'ils sont partis prenantes de ces conflits.

Bien que ces mouvements migratoires aient toujours existés, malgré les efforts déployés par les gouvernements pour ériger une Europe forteresse, les conflits et le manque de perspectives de retour à la paix ont amplifié le nombre de réfugié-e-s aux portes de l'Europe. Depuis janvier 2015, plus de 500.000 migrant-e-s ont réussi à atteindre notre continent. Des gouvernements Européens et des partis d'extrême droite utilisent cette situation pour tenter de provoquer une crise politique importante au sein de l'Union Européenne, réveiller les égoïsmes nationaux et menacer l'existence même de l'espace Schengen.

Force est de constater que jusqu'à présent, les réponses apportées par la France n'ont pas été à la hauteur des enjeux de la crise humanitaire ; François Hollande annonçait début septembre que la France allait accueillir 24.000 réfugié-e-s sur deux ans, soit 12.000 par an...nombre dérisoire au regard des 100.000 réfugié-e-s accueillis en Allemagne, et du nombre de réfugié-e-s déjà présents et à venir !

Dans le même temps que le gouvernement fait montre de changer sa ligne pour engager le pays dans un accueil plus solidaire des réfugié-e-s, les expulsions vers le Soudan, l'Afghanistan ou l'Irak de réfugiés déboutés de leur demande d'asile reprennent...avec la forte probabilité de se voir emprisonner ou pire dans leur pays d'origine. Pour mémoire, la France a été condamnée récemment par la Cour européenne de justice pour les expulsions de Soudanais vers leur pays d'origine.

Motion

Le conseil fédéral demande aux élu-e-s écologistes présents, dans les exécutifs locaux, les conseils régionaux, à l'Assemblée Nationale, au Sénat et au Parlement Européen :

- de demander l'application stricte de la Convention de Genève (1951) sur les réfugiés, et donc l'abrogation des règlements de Dublin.
- de demander à ce que le traitement des demandes d'asile ne fasse plus partie du tout sécuritaire et soit placées sous l'égide du Ministère des Affaires Etrangères.
- de réclamer l'abolition de toute rétention administrative et la fermeture des centres de rétention.
- de demander la stricte l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, pour que les Mineurs Isolés Etrangers (MIE) soient immédiatement accueillis dans des dispositifs de l'Aide Sociale à

COMPTE RENDU

Page 35

l'Enfance, avec un accompagnement global adapté au-delà de leur 18 ans.

- de faire acter que les arrivées des migrants en France métropolitaine et ultramarine, en Europe et dans le monde vont perdurer.
- de demander l'ouverture de plateformes d'accueil et d'orientation des réfugiés dès leur arrivée, leur donnant notamment accès à une information complète sur leurs droits et les protections auxquelles ils et elles peuvent prétendre, de réclamer des dispositifs et moyens renforcés d'accompagnement tant dans les démarches administratives que pour le quotidien : alimentation, hygiène, accès immédiat aux soins médicaux et psychologiques.
- de favoriser dans les régions des dispositifs de formations adaptées, incluant la dimension interculturelle, à destination des accueilli-e-s et des aidant-e-s (professionnels et bénévoles).
- d'abolir le délit de solidarité, et pour renforcer le devoir d'assistance, garantir un statut juridique aux aidants.
- d'entreprendre au plus vite une concertation rapide pour inventer de nouveaux modes d'accueil des réfugiés qui respectent pleinement leurs droits et leur permettent de comprendre les enjeux des procédures auxquelles ils et elles sont soumises.
- d'assurer la sécurité des personnes face aux violences et aux intimidations des réseaux criminels.
- de travailler de manière prioritaire sur la question de l'hébergement et de l'accès au logement pour tous : il faut mettre fin au recours à l'hôtel comme hébergement d'urgence des familles, et éviter de tomber dans le piège de la concurrence entre lieux d'accueils.
- de demander à l'Etat de garantir l'accès des migrants aux mêmes droits fondamentaux que ceux des citoyens nationaux et la ratification par la France de la Convention internationale de décembre 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.
- de supprimer, pour les réfugiés, le délai d'attente légal des 9 mois pour accéder au travail.
- de demander la liberté de circulation et d'installation des migrants ; refuser la création de HotSpots et trier entre migrants.
- de remplacer FRONTEX par une agence favorisant la coopération européenne en matière de sauvetage, d'assistance et d'accueil des réfugiés.

Les écologistes doivent interpeler le gouvernement et œuvrer pour obtenir une conférence internationale permettant une prise en compte réelle et pérenne à l'échelle planétaire des problématiques migratoires, associant les acteurs régionaux concernés.

Unanimité moins un blanc.

Information :

Cette motion sera présentée en urgence au prochain Conseil du Parti Vert européen.

COMPTE RENDU

Page 36

• **Motion H : “expérimentation “d'une cotisation à 5€ pour la fin de l'année” (amendements)**

Portée par le BE et présentée par Julien Bayou

Information

Décision du Conseil statutaire sur la recevabilité de cette motion.

Conseil statutaire

A 15-10-01

Sur question Q15-10-01 de Thierry Brochot Président du Conseil fédéral en date du 02-10-2015 :

« La conformité de la motion avec les statuts et le règlement intérieur posant question, merci au Conseil statutaire de bien vouloir l'examiner et confirmer qu'elle est conforme aux dispositions réglementaires. »

« Motion H expérimentation d'une cotisation à 5€ pour la fin de l'année:

Le Conseil Fédéral décide d'adopter la disposition suivante :

Pour la fin de l'année 2015, le prix de la cotisation est abaissé à 5 €, à titre expérimental, pour tous les primo-adhérent-e-s. Cette cotisation ne vaut que pour l'année en cours. »

Vu les statuts Article 53 du titre VII :

1 – Cotisations

Le montant de l'adhésion des adhérent/les se compose d'une part nationale fixée par le Conseil fédéral, d'une part régionale et d'une part destinée au groupe local.

Le montant de l'adhésion est calculé selon une grille nationale.

Il est prévu un dispositif pour les bas revenus

Vu le RI article VIII-3-1

Montant de l'adhésion

Le montant de l'adhésion se compose d'une part nationale fixée par le Conseil fédéral, d'une part régionale et d'une part destinée au Groupe local. Il est prévu un dispositif pour les bas revenus. La cotisation des adhérent/les doit être payée lors de la demande d'adhésion et non pas après la validation par les Conseils politiques régionaux (CPR).

Vu le RI article VIII-2

RESSOURCES

Les ressources comprennent :

- La cotisation nationale, dont la part est fixée par le Conseil fédéral pour une année civile ;
- la cotisation régionale, dont le montant est fixé et perçu directement par l'organisation régionale ;
- la part destinée au Groupe local, dont le montant est fixé directement par l'organisation régionale puis redistribué aux Groupes locaux .

Le Conseil statutaire réuni le 10 octobre 2015 le quorum étant atteint, constate que la motion n'est pas conforme aux textes en vigueur.

Le Conseil statutaire rappelle que le Conseil Fédéral doit fixer annuellement le montant de la part nationale de la cotisation et donc de ce fait actualiser annuellement la grille nationale de cotisation.

COMPTE RENDU

Page 37

Conséquemment,
Travail d'amendements sur la motion

Décision CF-15-147

Pour rendre la motion conforme à la décision du Conseil Statutaire, ajouter comme premier point

Le Conseil Fédéral décide de façon provisoire, de reconduire pour 2016 la grille de cotisations 2015 actuellement en vigueur pour les parts nationale et régionale et décide d'adopter la disposition suivante à titre expérimental :

Amendement intégré par le porteur.

Décision CF-15-148

Modifier le passage suivant comme suit :

Pour la fin de l'année 2015, le prix de la cotisation est abaissé à 5 €, à titre expérimental, pour tous **les primo-adhérent-e-s à compter du 11 octobre 2015**. Cette cotisation ne vaut que **pour cette année 2015 en cours**.

Ces adhérent-e-s feront l'objet d'un suivi spécifique, et seront relancé-e-s en début d'année 2016 pour savoir s'ils veulent **cotiser** pour l'année, ou nous soutenir par un don.

Amendement intégré par le porteur.

Décision CF-15-149

• Ajouter comme dernier point de la motion :

Ces 5 euros seront affectés pour moitié à la structure nationale, pour moitié aux structures régionales.

Un retour d'expérience sera fait au CF d'avril 2016.

• Remplacer le titre de la motion par :

J'adhère à EELV, Je sauve le Climat

Amendements intégrés par le porteur.

Vote sur le texte de la motion amendée : page suivante.

COMPTE RENDU

Page 38

Décision CF-15-150

• Motion H : “J’adhère à EELV, je sauve le Climat” (adoptée)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Au sein d’EELV, le nombre de militant-e-s est relativement stable.

Pourtant le vivier de l’écologie est dense et foisonnant même si largement ignoré des radars medias et politiques. Le récent exemple d’Alternatiba, parti de Bayonne et qui a fédéré des centaines de milliers de participant-e-s, des bénévoles très investi-e-s aux badauds curieux en est un bel exemple.

Evidemment, tout le monde n’a pas la même envie ou possibilité de s’engager.

On peut notamment faire la différence entre

- le ou la militante, celle ou celui qui accepte de s’engager et de s’exposer pour défendre des idées (et figure sur les listes mails...). C’est la colonne vertébrale du mouvement, sans quoi rien n’est possible.
- le/la volontaire le temps d’une campagne ou d’un grand rendez-vous comme celui de la Conférence Climat que la France accueille en décembre 2015.
- le/la sympathisante qui accepte de recevoir des informations par mail notamment et peut éventuellement relayer quelques informations en ligne.

Ces cercles concentriques se retrouvent dans toutes les organisations et les effectifs des volontaires et sympathisant-e-s fluctuent très nettement en fonction de l’actualité de l’organisation.

Néanmoins, il est souhaitable de travailler le dispositif qui permette à celles et ceux qui le souhaitent de franchir un pas dans l’engagement, et d’être accompagnés pour ce faire.

Ce dispositif nous avons commencé à le construire. La formation et l’accueil des militant-e-s est un pilier essentiel pour accueillir et faciliter l’engagement au sein du parti. Dans les régions, de nombreuses initiatives ont été prises pour proposer des formes d’accueil qui créent le lien entre les nouveaux militant-e-s et faciliter leur investissement. Ces démarches doivent être étendues et systématisées.

Nous devons également reconnaître et encourager l’investissement ponctuel et/ou thématique. L’abaissement temporaire de la « barrière financière » peut faciliter le passage à l’acte et la première adhésion.

Avec les régionales et la conférence climatique, la fin de l’année 2015 constitue pour l’écologie politique un alignement des planètes rarissime.

Il faut pouvoir encourager celles et ceux qui auront été sensibilisés et intéressés à nos propositions à sauter le pas pour nous découvrir et nous rejoindre de manière plus durable.

Plutôt que de leur proposer une cotisation à tarif plein pour la fin de l’année, une cotisation exceptionnellement basse de 5€ pour ces derniers mois permettra à celles et ceux qui le souhaitent de s’investir à leur manière et comme elles et ils le souhaitent à nos côtés dans ce moment crucial.

COMPTE RENDU

Page **39**

MOTION :

Le Conseil Fédéral décide de façon provisoire, de reconduire pour 2016 la grille de cotisations 2015 actuellement en vigueur pour les parts nationale et régionale et décide d'adopter la disposition suivante à titre expérimental :

Pour la fin de l'année 2015, le prix de la cotisation est abaissé à 5 €, à titre expérimental, pour tous les primo-adhérent-e-s à compter du 11 octobre 2015. Cette cotisation ne vaut que pour cette année 2015 en cours.

Ces adhérent-e-s feront l'objet d'un suivi spécifique, et seront relancé-e-s en début d'année 2016 pour savoir s'ils veulent cotiser pour l'année, ou nous soutenir par un don.

Ces 5 euros seront affectés pour moitié à la structure nationale, pour moitié aux structures régionales.

Un retour d'expérience sera fait au CF d'avril 2016

Pour : 49 ; Contre : 12 ; Blancs : 1

COMPTE RENDU

Page 40

• **Motion d'urgence I : “Formulaire d'engagement des candidates et candidats EELV aux élections régionales”**

Portée et présentée par Sarah Trichet-Allaire et Pierre Minnaert

Décision CF-15-151

Préciser la phrase suivante :

“Le Conseil Fédéral, réuni les 10 et 11 octobre, demande aux différents Conseils Politiques Régionaux d'inclure dans le formulaire d'engagement qu'ils feront signer par les candidates et candidats **adhérent-es à EELV**, (...)”

Amendement intégré par le porteur.

Décision CF-15-152

Demander aux candidat-es d'ouverture de signer le même engagement comme stipulé ci dessous :

“Le Conseil Fédéral, réuni les 10 et 11 octobre, demande aux différents Conseils Politiques Régionaux d'inclure dans le formulaire d'engagement qu'ils feront signer par les candidates et candidats adhérent-es à EELV **ou candidat-es d'ouverture**, (...)”

Pour : 8 ; contre : beaucoup

Amendement rejeté

Décision CF-15-153

Préciser la phrase suivante :

« Si EELV décidait de présenter ou de soutenir un candidat ou une candidate **écologiste (intégré)** à l'élection présidentielle de 2017, je m'engage à lui apporter dans les meilleurs délais ma promesse de parrainage puis le parrainage lui-même. »

Vote nominal sur le texte de la motion amendée : page suivante.

COMPTES RENDUS

Page 41

• Motion d'urgence I : "Formulaire d'engagement des candidates et candidats EELV aux élections régionales" (adoptée)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Personne ne sait à l'heure actuelle ce que sera le choix stratégique qui sera opéré par EELV pour l'élection présidentielle de 2017, le temps du débat viendra dans quelques mois.

Cependant, depuis la campagne de René Dumont en 1974, il y a toujours eu un-e candidat-e écologiste à la présidentielle. Si une candidature EELV ou soutenue par EELV demande à chaque échéance un vote ad hoc, c'est une option qui doit néanmoins être préparée. Nul ne peut exclure qu'EELV présente ou soutienne un ou une candidate. Dans ce cas, comme lors des dernières élections présidentielles, les élu-es régionales et régionaux EELV représenteront le socle de base des 500 parrainages d'élu-es nécessaires.

Si nous devons conduire une campagne, celle-ci se devra d'être économe, compte tenu de la situation financière de notre mouvement. Il convient donc que le recueil des parrainages monopolise le minimum de ressources. Par ailleurs, le déroulement de cette éventuelle campagne doit permettre à la candidate ou au candidat de se concentrer sur le projet qu'il y aura à présenter aux françaises et français sans devoir être inquiété par l'atteinte du nombre de signatures nécessaires et le soutien des élu-es d'EELV.

Il convient donc d'anticiper cette situation.

MOTION

Le Conseil Fédéral, réuni les 10 et 11 octobre, demande aux différents Conseils Politiques Régionaux d'inclure dans le formulaire d'engagement qu'ils feront signer par les candidates et candidats adhérent-es à EELV, au même titre que les dispositions relatives à la cotisation d'élu-e à l'adhésion ou à la FÉVE, la formulation suivante :

« Si EELV décidait de présenter ou de soutenir un candidat ou une candidate écologiste à l'élection présidentielle de 2017, je m'engage à lui apporter dans les meilleurs délais ma promesse de parrainage puis le parrainage lui-même. »

Vote nominal :

AARSSE RODERIC : pour
 ALAMARTINE FRANÇOISE : pour
 ALLAIRE MARIE-ELISABETH : pour
 ANNE Patrick : pour
 ARENAS-MUNOZ RODRIGO : contre
 AREVALO HENRI : pour
 BECHU MATHIEU : contre
 BELKHODJA CATHERINE : pour
 BENSON CLAUDE-MARIE : blanc
 BOCK MICHEL : pour
 BOCQUET STEPHANIE : pour
 BORVON SERGE : contre
 BROCHOT THIERRY : pour

CANESSA JEAN-JACQUES : pour
 CHESSE HELENE : blanc
 CONTASSOT YVES : pour
 CORDIER ALAIN : pour
 DE CREMIERS CHRISTELLE : pour
 DEBOST HELEN : pour
 DERBEZ BERNARD : pour
 DIEHLMANN FRANCOISE : contre
 DORVAL FRANÇOISE : pour
 EUZENAT GILLES : pour
 FALCHIER DANIELE : pour
 FOURNIER ALAIN : blanc
 FOURVEL-PELLETIER HELENE : blanc

COMPTE RENDU

Page **42**

GAUDOT EDOUARD : contre
GAUGAIN ASTRID : contre
GUERY FLORENCE : pour
HAMON LAURENT : contre
HARAU GUY : pour
HAREL HÉLÈNE : blanc
HERVE NICOLAS : pour
JAUMAIN FRANCOISE : contre
JOUBERT MARIE-MADELEINE : pour
JOUVE NICOLAS : pour
JUSTE CHRISTINE : contre
KAABI CHEKRA : blanc
LAUNAY ANNE : pour
LAVILLE NATHALIE : contre
LECOQ NICOLAS : contre
LOUDIERE LUDOVIC : pour
LUCOT PIERRE : blanc
MADELINE VINCENT : pour
MEUNIER JEANNE : pour
MINNAERT ANNICK : pour
MINNAERT JACQUES : pour
MORGEN ERIC : pour
MORICEAU JANICK : contre
MORLAIS JEAN : pour
NAIZAIN PATRICK : contre
NAVIAUX CATHERINE : pour
NIAKATE AMINATA : blanc

PADOVANILORIOUX MURRIEL : contre
PAYET GENEVIEVE : pour
PELISSIER-COMBESURE FLORENCE : pour
PETIT MARTINE : pour
PRADIER THIERRY : blanc
REBREYEND-SURDON CHRISTINE : pour
RENAUX CATHERINE : pour
RENE-CORAIL BRIGITTE : contre
RIVET SERGE : contre
ROBERT MARION : contre
ROD DIDIER-CLAUDE : pour
SEGARD CHANTAL : pour
SONZOGNI DJAMILA : blanc
STANISIERE PHILIPPE : contre
SUPIOT FREDERIC : pour
TARDY CHRISTOPHE : pour
TOURE CHEIKH : nul
TRAMONI FRANCINE : contre
TRICHET-ALLAIRE DOMINIQUE : pour
URBAN ISABELLE : pour
VIAU MICHELE : contre

43 pour ; 20 contre ; 10 blancs ; 1 nul

68,3 % des exprimés et 58,9 % des votants
Motion adoptée

COMPTE RENDU

Page **43**

• Modèles de lettres d'engagement

Ces modèles ont été adressés à l'ensemble des secrétaires régionaux d'EELV

Engagement de paiement de cotisation d'élus à EELV

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à :

Demeurant :

M'engage à payer mensuellement à l'association de financement d'EELV de la région xxxxx
Une somme équivalente à xx % des indemnités que je percevrai en tant qu'élus(e) régional(e) à l'issue des
élections des 6 et 13 décembre 2015 et ce pendant toute la durée de mon mandat.

J'affirme que cet engagement de paiement de la cotisation d'élus pendant la totalité de la durée de mon mandat
est consenti librement et en toute connaissance de cause et que j'ai parfaitement conscience qu'il est une
condition substantielle pour le mouvement EELV de l'octroi de mon investiture.

Je reconnais que cette cotisation constitue une source de revenu pour la structure régionale de EELV et constitue
également une contrepartie pour les investissements effectués dans le passé et pendant la campagne par EELV
pour permettre l'élection d'élus-es écologiste à la région. Je reconnais également que cette cotisation est liée à
mon seul mandat et qu'il est indépendant de ma qualité d'adhérent-e ou non de EELV.

Fait à le ,

en 2 exemplaires originaux, dont l'un pour la structure régionale de EELV

Pour faire valoir ce que de droit.

Signature

Adhérent

Pour EELV.....

COMPTE RENDU

Page **44**

Engagement de paiement de cotisation à la Feve

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à :

Demeurant :

M'engage à payer annuellement à la FEVE (fédération des éluEs verts et écologistes) la somme indiquée sur le barème ci-joint en fonction du montant des indemnités que je percevrai en tant qu'élu(e) régional(e) à l'issue des élections des 6 et 13 décembre 2015 et ce pendant toute la durée de mon mandat.

J'affirme que cet engagement de paiement de la cotisation à la FEVE pendant la totalité de la durée de mon mandat est consenti librement et en toute connaissance de cause et que j'ai parfaitement conscience qu'il est une condition substantielle pour le mouvement EELV de l'octroi de mon investiture.

Je reconnais que cette cotisation constitue une source de revenu pour la FEVE et constitue également une contrepartie pour les investissements effectués dans le passé et pendant la campagne par la FEVE pour permettre l'élection d'élu-es écologiste à la région. Je reconnais également que cette cotisation est liée à mon seul mandat et qu'il est indépendant de ma qualité d'adhérent-e ou non de EELV.

Fait à le ,

en 2 exemplaires originaux, dont l'un pour la structure régionale de EELV

Pour faire valoir ce que de droit.

Signature

Adhérent

Pour EELV.....

COMPTES RENDUS

Page 45

• Contribution 1 Pourquoi l'écologie politique ne serait-elle pas soluble dans le système économique actuel ?

Portée par le Groupe de travail Economie écologiste

Texte non soumis au vote

Nous sommes à l'heure des choix : la radicalisation du système libéral impose aux écologistes de prendre position et de dire pourquoi. Formés-es, éduqués-es, instruits-es avec les références de l'idéologie libérale et capitaliste (croissance, taux d'intérêt, profit...), les militant-es écologistes, comme tout le monde, font face aux mêmes obstacles pour imaginer une économie écologiste. Cependant, les urgences sociale et environnementale sont telles, notamment si le Traité Transatlantique venait à être signé, qu'une clarification interne devient nécessaire. Ce texte souhaite contribuer à l'instauration d'un vrai débat au sein d'EELV sur l'économie politique.

Cette contribution n'est pas exhaustive. De nombreux et importants sujets pourront être traités dans une deuxième contribution. Elle ne traite pas, notamment, de la question de l'énergie et de l'impossible découplage entre croissance et énergie, ni de l'absurdité d'une croissance infinie dans un monde fini, deux sujets qui sont largement partagés parmi les écologistes. Elle ne traite pas des questions sociales, du chômage et des inégalités dramatiques générées mécaniquement par le système capitaliste.

Trois expressions utilisées fréquemment sont visées ici : « l'économie de marché », « le libéralisme économique » et « le capitalisme financier ». Toutes trois qualifient le système économique dans lequel nous évoluons. Chacune recouvre un sens différent et indépendant et interroge le projet écologiste.

1. L'économie de marché

Une économie de marché veut dire une économie où les biens et les services s'échangent, où les acteurs se spécialisent sur la production d'un bien ou d'un service afin d'échanger ce qu'ils ont produit en plus contre ce qu'ils ne produisent pas ou plus. C'est une économie où les prix sont déterminés par l'équilibre entre l'offre et la demande.

L'économie de marché découle d'une spécialisation du travail et de la production, qui engendre l'échange entre les acteurs. L'économie de marché existe en version dite "socialiste", socialiste voulant dire par exemple que l'Etat est un acteur du marché et qu'il intervient dans la détermination des prix, voire les types et volumes des produits.

L'économie de marché est la base de notre système économique actuel.

Première question : L'économie écologiste est-elle compatible avec une économie de marché ?

Les échanges de produits et de services sont possibles à travers le troc et aussi dans le cadre des Systèmes d'Echanges Locaux, les SEL où s'échangent les connaissances et les savoir-faire. Le projet écologiste donne une place importante à l'échange matériel et immatériel. En revanche, la détermination du prix dans une économie de marché, qui est un des axes cardinaux de notre système économique actuel, pose problème.

Il nous est enseigné que le prix résulte de l'équilibre trouvé entre l'offre et la demande. Au-delà du fait que les exemples qui infirment cette loi sont nombreux et quotidiens, dans les marchés financiers, dans le prix des matières premières et du pétrole, cette affirmation fondamentale ne s'intéresse qu'à des producteurs qui vendent et des consommateurs qui achètent. Pour les écologistes, cette loi est partiellement aveugle, car elle ne tient pas compte des externalités négatives.

En effet, selon cette loi, le prix des choses est déterminé sans prendre en compte la destruction de l'environnement en amont provoquée par la production ni la pollution des déchets en aval provoquée par la consommation. Cette cécité remonte à David Ricardo qui a énoncé, il y a deux siècles, que seul le travail et le capital ont une valeur, la matière première, en elle-même, étant trop difficile à évaluer. Le coût de la matière première est donc confondu avec le coût de l'extraction et de l'acheminement. Quant aux pollutions, elles n'étaient pas envisagées...

COMPTE RENDU

Page 46

Ce que les économistes ont très récemment fini par qualifier "d'externalités négatives" représente des coûts très élevés, quand ils sont chiffrables en monnaie. Car ils sont, la plupart du temps, inchiffrables dès lors qu'ils relèvent de la destruction de la vie, y compris humaine. Or les externalités négatives sont d'une telle ampleur, qu'il n'est pas « rationnel », du point de vue écologique, de continuer d'invoquer la loi de l'offre et de la demande pour déterminer les prix.

Cependant, cette loi, malgré ses lacunes, est toujours utilisée pour justifier les prix. Si les externalités devaient être prises en compte, il faudrait intégrer au prix de vente le coût de la destruction et de la pollution. Un coût arbitraire : quelle est la valeur d'une espèce disparue, d'une nappe phréatique polluée, de millions de personnes intoxiquées, si ce n'est une valeur infinie... Il deviendrait alors impossible de comptabiliser du profit.

Les écologistes interrogent donc la manière dont les prix sont déterminés. Ils contestent que « tout » doive avoir un prix, contrairement à ce qu'exige une économie de marché.

2. L'économie libérale

Le système économique actuel est d'inspiration libérale néo-classique.

Le libéralisme économique est d'abord une théorie qui affirme que la liberté individuelle d'échanger et d'entreprendre est la solution la plus efficace, la meilleure pour l'ensemble des agents économiques et que le pouvoir politique ne doit pas intervenir.

La version « néo-classique » du libéralisme économique "démontre", à travers la mise en équation du marché proposée par Léon Walras à la fin du XIX^e, que l'équilibre du marché est une loi mathématique. Cette mise en équation est fondamentale pour comprendre la nécessaire mise à l'écart des pouvoirs publics et de la décision démocratique. Dès que la puissance publique (collectivités, assemblées, Etat...) intervient au sein du marché, elle est susceptible de modifier les forces « naturelles » du marché et de troubler les calculs de chaque agent économique. Pour les néo-classiques, le système économique répond à des lois mathématiques avec des acteurs "rationnels". Dans cette théorie, l'intervention extérieure publique, forcément arbitraire, ne peut qu'éloigner le marché de son optimum.

Deuxième question : L'économie écologiste est-elle compatible avec une économie libérale ?

La liberté d'échanger et d'entreprendre relève de l'ensemble des libertés individuelles auxquelles les écologistes sont profondément attachés-es. Ils en sont les défenseurs et déplorent trop souvent des lois et des pratiques qui leur portent atteinte. Mais une antinomie profonde existe entre libéralisme et écologie politique sur le plan philosophique, c'est-à-dire sur la représentation que le libéralisme donne de "l'Homme" et sur son rapport à la nature.

Le libéralisme a traditionnellement été attaqué par les keynésianistes, d'une part, et par les marxistes, d'autre part, sur le thème de la mise à l'écart du politique de la sphère économique. Ce débat n'est ni nouveau, ni proprement écologiste, dans la mesure où le nœud de la diatribe concerne la meilleure manière de créer de la croissance et du profit, par l'intervention publique ou, au contraire, par son effacement. La question qui peut concerner les écologistes est de savoir si la transition écologique de la société demande plutôt de l'intervention publique ou doit plutôt être laissée à la libre initiative des citoyens et des associations.

Au-delà du fait qu'aucune politique économique n'est purement libérale ou interventionniste dans les faits, le libéralisme réduit les acteurs économiques à leur "rationalité", c'est-à-dire à des êtres qui cherchent à maximiser leur profit, à des calculateurs égoïstes. Pour les écologistes, l'aberration du libéralisme économique se situe dans la conception de *l'homo oeconomicus*, cet être cupide et binaire, prêt à tout pour gagner dans un monde où seul le gagnant rafle la mise. Conception opposée à une conception écologiste de l'être humain, partie intégrante de la nature, capable de partage, de coopération, de solidarité et de penser au "bien commun". Les communs, qui étaient symbolisés en Angleterre par les champs de fourrage communs à tout un village, dont la disparition coïncide avec la montée du libéralisme à la fin du XVIII^e siècle, ont été décriés à plusieurs reprises par les économistes orthodoxes.

Les écologistes portent une conception de la personne humaine opposée à celle que véhicule le libéralisme.

COMPTES RENDUS

Page 47

3. L'économie capitaliste

Notre système économique est une économie capitaliste financiarisée.

De manière classique, le capitalisme se définit par la propriété privée des moyens de production et par la génération de profit à partir du capital. L'échange commercial n'est considéré que comme le support de la génération des gains financiers. C'est pourquoi le capitalisme se financiarise inéluctablement à travers l'octroi de crédit en échange d'un intérêt. **Le capitalisme, par construction, recherche la croissance. Un capitalisme régulé, limité, encadré, participatif n'est pas envisageable sur la durée.** Le capitalisme le plus encadré, tôt ou tard se financiarisera à nouveau, et aboutira à terme à la création d'oligopoles mondiaux comme le prévoit le Traité Transatlantique. Sur la durée, capitalisme et capitalisme financier se confondent.

L'instauration officielle du capitalisme financier en France date de 1988, avec l'autorisation légale de titriser : la titrisation est l'action de mettre en bourse les créances. En permettant de désincarner la relation prêteur-crédancier, la titrisation a déresponsabilisé l'ensemble des acteurs financiers et a ouvert la voie à l'invention d'une infinité de produits dérivés, très peu réglementée, qui constitue 97 % de la masse monétaire mondiale, l'économie réelle ne représentant que 3 %.

Troisième question : L'économie écologiste est-elle compatible avec le capitalisme ?

La génération du profit exige deux conditions contestables aux yeux des écologistes. Il faut préciser que ces deux conditions contestables relèvent autant d'une logique capitaliste que marxiste.

La première est celle de trouver un prix de vente qui soit supérieur au coût de revient. Or le coût de revient est aveugle pour les externalités, l'ensemble du calcul de la marge est donc faussé.

La seconde est celle de la croissance, car sans croissance, il n'est pas possible de rembourser le capital augmenté des intérêts. C'est pourquoi dans une économie à croissance faible comme celle dans laquelle nous sommes déjà entrés en Europe, les taux d'intérêts réels chutent. Dans le prolongement de cette logique, **lorsque les écologistes avancent l'hypothèse d'un monde "post-croissance", ils doivent aussi penser "crédit à taux réel zéro".**

L'"économie verte" ou le "développement durable" sont des avatars du capitalisme qui peuvent induire en erreur. Ni l'une ni l'autre ne renoncent à la croissance du PIB ni à "gérer" la nature, ses espèces vivantes et ses éléments naturels, considérée comme une "ressource" dans son ensemble, un instrument à modéliser pour le transformer en équation, puis en prix. L'économie verte est simplement une économie où le carbone, dans la mesure du possible, a été substitué par une ressource non carbonée.

Le développement durable continue d'entretenir le rêve d'une croissance infinie, durable, mais ne change pas les règles du jeu. Il prétend préserver le « stock des ressources naturelles », mais force est de constater que la recherche de croissance illimitée empêche d'atteindre cet objectif. En effet, il faut moins de matières premières pour fabriquer, mais on fabrique beaucoup plus de produits. Au final, la consommation des ressources s'accélère, cela s'appelle « l'effet rebond ».

A travers l'économie de marché, le capitalisme réduit la complexité de la vie à la seule dimension du profit. Variable binaire d'évaluation de toute chose, la rentabilité du capital broie avec la même force les personnes et la nature. Ce ne sont plus des hommes, ce sont des "Equivalents Temps Plein", dont la productivité et la performance sont gérées par les "ressources humaines". Mais quand les sols seront exsangues, quand les saisons seront brouillées et quand les rivières seront polluées, l'argent ne se mangera pas. Le Sud, parce qu'il a été plus souvent victime que bourreau de l'économie capitaliste, libérale et financiarisée, est en avance sur nous dans l'élaboration de réelles et nombreuses alternatives socio-écologiques, comme celle du Buen Vivir. La biodiversité n'est pas seulement éco-systémique et environnementale, elle est aussi culturelle.

COMPTES RENDUS

Page 48

• Contribution 2 Pour l'émergence d'un pôle écologiste sur la scène politique française

Portée par Christelle de Cremiers, François Lotteau, et Bernard Crozel

Texte non soumis au vote

Nous assistons depuis la dernière crise financière à l'accélération de la pression exercée par les multinationales sur les démocraties.

En 2010, le Parlement européen mandate la Commission européenne pour réaliser dès 2015 un marché transatlantique de libre-échange de produits et services. Les tribunaux d'arbitrage s'imposeront aux justices nationales, les réglementations de protection de la nature et des salariés seront harmonisées sur les moins disantes, tandis que la directive sur le « Secret des affaires » permettra de poursuivre tout journaliste et lanceur d'alerte qui dévoilerait des informations concernant le public à l'insu de l'entreprise concernée.

Dans ce contexte, les partis politiques évoluent et sont appelés à prendre position de plus en plus clairement pour accompagner les multinationales et leurs accords commerciaux...ou non. Ainsi, les partis qui ont choisi de les accompagner se ressemblent de plus en plus, tandis que ceux qui souhaitent une autre société, représentent un ensemble hétérogène et incohérent où seul le FN tire son épingle du jeu.

Ce reformatage du paysage politique français, sous la pression des multinationales, ainsi que la sensibilisation du public, essentiellement grâce à des documentaires TV assez explicites sur une nature abîmée, un climat dérégulé et des aliments toxiques, forment un contexte inédit favorable à l'émergence de l'écologie politique.

L'écologie politique propose un projet de société complet et singulier

Le projet écologiste demeure cependant largement méconnu. Pour plusieurs raisons. D'abord parce que la sensibilisation (relative) sur l'état de dégradation de l'environnement ne s'accompagne pas d'une recherche de causalité. Il n'y a donc pas d'incompatibilité entre le regret lié à la dégradation et le vote pour des partis qui ont permis de dégrader. Ensuite, parce que sensibilisation ne veut pas dire adhésion, ni même intérêt pour le projet écologiste.

Pour les citoyen-es qui, nombreux-es, constatent la prise en main à chaque niveau de la décision publique, par les acteurs de la finance, la réponse la plus répandue est celle d'un grand fatalisme. Les grandes entreprises sont toutes-puissantes et les politiques leur obéissent. Donc, pas grand chose à faire...

Ce fatalisme s'explique en partie par le manque de possibilité d'imaginer autre chose que la concurrence, même subie et douloureuse, la recherche de profit comme finalité ultime ou le pouvoir d'achat comme seule variable de décision. 40 ans de publicité cathodique permanente et de destruction du lien social ont réussi à la manière d'une propagande soviétique à instaurer la pensée unique.

C'est pourquoi, plus que n'importe quel autre projet politique, le projet écologiste doit expliquer, clarifier, explorer de nouvelles manières de penser, en premier lieu desquelles notre rapport à la nature.

Les expressions « développement durable » ou « transition écologique » sont utilisées de manière systématique par de nombreux intervenants, alors que ces expressions recouvrent des sens et des implications très différents, voire opposés. Il est fréquent de lire dans des tribunes ou des textes émanant des collectivités, que le développement durable c'est une croissance qui crée des emplois en CDI. Pour d'autres, le développement durable c'est une meilleure allocation des ressources, donc une meilleure productivité. Pour d'autres enfin, le développement durable est impossible car croissance et soutenabilité sont incompatibles.

COMPTE RENDU

Page **49**

La proposition écologiste d'un projet de société devra définir clairement les termes utilisés, cette clarification relève du positionnement politique. Car, si le projet écologiste ne se situe pas dans l'accompagnement de la prise du pouvoir par les multinationales, cela implique nécessairement l'élaboration d'un projet qui ambitionne de transformer la société.

Les écologistes ont tout pour porter ce projet ambitieux de transformation. Ils/elles sont les seul-es à affirmer qu'une croissance illimitée est impossible dans un monde fini, même avec la « dématérialisation » des échanges, même avec le développement des services, même... car toute activité, y compris la plus intellectuelle possible, consomme de l'énergie. La grande responsabilité des écologistes est d'anticiper un monde post-croissance et de préparer la population à une sobriété conviviale et joyeuse, au lieu de laisser la population s'effondrer en même temps que le fera le mythe du productivisme.

Anticiper un monde post-croissance exige beaucoup d'imagination au XXI^e siècle. Les écologistes sont les seuls à faire fonctionner leur créativité pour imaginer des solutions, des nouvelles manières de faire, non pour s'enrichir, qui est le seul objectif vers lequel l'intelligence humaine est dirigée dans nos sociétés, mais pour trouver démocratiquement l'équilibre durable et juste au sein des limites de notre environnement.

Les limites physiques sont une réalité qui s'impose à la technologie. Loin d'être utopistes, les écologistes sont profondément réalistes. Ils sont les seuls à regarder la réalité en face et à refuser de croire en la « magie » de la technologie. La biodiversité est une dynamique complexe qui est saccagée dans l'ignorance. Les matières premières sont en quantité limitée. L'énergie infinie et accessible n'est pas sur Terre. Les éoliennes off-shore auront beau tenter de remplacer les forages off-shore, le rendement énergétique du pétrole du début du XX^e siècle n'est pas remplaçable.

Ni irresponsables ni utopistes, comme les qualifient leurs détracteurs, mais responsables, réalistes et créatifs, les écologistes peuvent proposer un projet de société complet. Mais pour que l'écologie puisse proposer un projet de société singulier, ce projet doit être porté aussi de manière singulière sur la scène politique française à travers l'émergence d'un pôle écologiste indépendant.

Construction d'un pôle écologiste indépendant sur la scène politique française

EELV n'a pas le monopole de l'écologie politique. D'autres formations indépendantes ou groupes appartenant à des partis politiques productivistes partagent une vision non productiviste plus ou moins affirmée et plus ou moins proche des différentes visions qui coexistent au sein d'EELV.

Inversement, l'écologie politique n'a pas vocation à s'intégrer dans tous les partis. L'écologie devrait-elle être transverse à tous les partis ? Non, elle porte un projet singulier qui n'est pas soluble dans une politique d'accompagnement du monde selon les multinationales.

La construction d'un pôle écologiste est (certainement) attendue et nécessaire, mais les forces centrifuges et la capacité d'attraction du « pôle d'accompagnement » sont telles, que cela risque de prendre du temps, trop de temps. La formation d'une confédération de partis et de formations se réclamant de l'écologie politique accélérerait le processus d'émergence du pôle écologiste.

Quel serait le fonctionnement de cette confédération écologiste ? Les différents partis et formations qui la composeraient garderaient leur identité, leur histoire et leur indépendance. L'adhésion à la confédération serait matérialisée par la signature d'une charte sur les valeurs, les finalités et les règles du jeu de la Confédération écologiste. La confédération pourrait accueillir, en plus des personnes morales, des personnes physiques au sein d'un groupe « adhérent-es direct-es », car cela contribue à la cohésion du groupe.

La confédération écologiste n'a pas vocation à s'allier avec des partis d'autres pôles car elle forme un pôle politique indépendant. L'ambition de la formation de cette confédération n'est pas de former une composante d'un camp politique plus grand, mais bien de former un camp politique en soi.

COMPTE RENDU

Page **50**

Les partis membres de la confédération peuvent partir ensemble ou séparés aux élections, mais, pour les mêmes raisons que pour la Confédération, ils n'ont pas vocation à s'allier avec des partis des autres pôles.

La formation de cette Confédération écologiste sera facilitée par le travail collectif. Quand on a réussi à écrire ensemble une Charte commune pour pouvoir ensuite la signer, l'envie de construire ensemble se concrétise.

Le défi pour EELV est de jouer le jeu de la Confédération, un jeu collectif finalement très écolo, et d'assumer la démarche sans faux-semblants : il ne s'agit pas d'annexer de plus petites formations, mais bien de former un collectif plus large permettant à l'écologie politique de se présenter aux électeurs en tant qu'alternative politique à part entière. Cependant, EELV devra prendre toute sa responsabilité dans la création des conditions favorables à la constitution d'une confédération écologiste.

Les échéances électorales seront les marqueurs incontournables qui donneront corps à ce nouveau pôle de la politique française. Et l'élection présidentielle, une magnifique occasion de construire le pôle écolo. De le construire par ce qui est au cœur de notre engagement : le projet.

La co-élaboration ouverte à tous les écologistes désireux de bâtir ensemble un programme présidentiel commun sera à la fois le travail de rassemblement le plus efficace pour créer des liens entre les futurs membres et pour annoncer au grand public qu'un pôle écolo pourrait bien voir le jour. Car le premier enjeu est bien celui de montrer aux électeurs qu'une alternative se construit, une alternative claire pour un projet de société écologiste, radicalement singulier, et porteur d'espoir.

Il faudra par la suite désigner la personne qui sera la meilleure pour porter ce programme commun de l'écologie politique, ce qui pourrait entraîner des primaires ouvertes aux membres de la future confédération écologiste côté candidature, et à l'ensemble des électeurs, côté votants potentiels. Mais le mode de désignation et de légitimation de la ou des personnes qui porteront le projet présidentiel pour l'écologie politique dépendra surtout de la réussite de la co-élaboration du projet que l'ensemble des écologistes, désireux de former une confédération écolo, auront élaboré ensemble.